

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL

(du 7 avril 2020)

50 - 2016 - 2021 : Comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Le Conseil communal a l'honneur de vous présenter le Message sur le résultat des comptes de la Ville pour l'exercice 2019 :

Total des revenus	268'281'498.15
Total des charges	264'982'894.77
d'où un excédent de revenus de	3'298'603.38

CHAPITRE I.

Résumé

Le compte de fonctionnement de la Ville de Fribourg présente à la clôture de l'année 2019 un **bénéfice de CHF 3.3 mio**, résultat qui est largement supérieur au budget, qui s'élevait à CHF 0.5 mio. Cependant, ce résultat est conforme à ce qui est annoncé aux organes décisionnels depuis fin 2017,

l'année 2019 étant la troisième année clôturée avec des excédents importants, ceci avant l'entrée en vigueur de PF17 en 2020.

Ce résultat est obtenu après alimentation des provisions suivantes :

- provision pour assainissement du site de la Pila de **CHF 12.0 mio**, inscrite à hauteur de CHF 4.0 mio au budget 2019. L'objectif d'approvisionnement de CHF 20.0 mio pour subvenir aux charges qui seront à supporter par la commune reste inchangé, c'est le calendrier de mise en provision qui est raccourci grâce à cette attribution supplémentaire de CHF 8.0 mio par rapport au budget. Il passe de 2022 à 2020 (CHF 4.0 mio ont déjà été provisionnés en 2018 et un montant équivalent a été prévu au budget 2020). Cette écriture supplémentaire permet de provisionner l'ensemble du montant prévu avant la fusion de Grand Fribourg ;
- provision PFA de **CHF 2.8 mio** : cette provision se chiffre au 31.12.2018 à CHF 5.0 mio, CHF 2.5 mio supplémentaires étaient prévus au budget 2019, CHF 0.3 mio représentent le produit de la vente d'une parcelle à la route St-Nicolas-de-Flüe. Cette provision contribuera à neutraliser les coûts de fonctionnement sur le long terme des objets d'investissements PFA (amortissements, intérêts financiers, frais d'honoraires et expertises) ;
- provision de **CHF 5.4 mio** en lien avec la garantie demandée à la Ville par SINEF SA pour les engagements bilanciaux envers la CPPVF.

Le résultat de 2019 s'élevait avant approvisionnement *complémentaire* (hors budget) à la provision pour la décharge de la Pila et aux autres provisions non budgétées à **CHF 17.1 mio** (contre CHF 0.5 mio au budget, ce qui représente une amélioration de **CHF 16.6 mio**, soit 6.4% des recettes budgétées). Il est atteint grâce à des recettes fiscales supplémentaires à hauteur de CHF 8.4 mio répartis dans les différentes catégories d'impôt (30% impôt sur la fortune, 29% sur le bénéfice, 14% droits de mutation

immobilière, 10% impôt sur le capital, etc.) et de nombreuses positions de diminution de charges (un total de CHF 6.8 mio est atteint en cumulant tous les écarts de moins de CHF 100'000.-), ainsi qu'une diminution de la provision pour débiteurs et impôts irrécouvrables (CHF 2.2 mio), une dissolution de la provision faite pour la CPPEF de CHF 1.7 mio et une diminution des amortissements ordinaires suite au retard pris dans les projets de construction (CHF 1.4 mio).

Hors provisions, le résultat se monte à **CHF 23.6 mio contre CHF 7.0 mio au budget** (CHF +16.6 mio). Au 30 septembre 2019, le résultat prévisionnel avait été estimé à CHF 7.7 mio (provisions selon budget) ; c'est ce bénéfice qui avait été considéré pour la réalisation du Plan financier 2020-2024. Cette situation au 31.12.2019 entraîne une amélioration du potentiel d'investissements représentant la part « liquide » du bénéfice supplémentaire (donc sans la dissolution des provisions), à savoir environ **CHF 6.5 mio** (CHF 16.6 mio moins CHF 7.7 mio déjà au Plan financier, moins les provisions dissoutes de CHF 2.1 mio et moins les amortissements ordinaires non projetés de CHF 0.3 mio).

Les principaux éléments qui mènent à ce résultat positif peuvent être récapitulés comme suit :

1. Les revenus d'impôts et contributions, avec une augmentation de CHF 8.4 mio dans les domaines listés ci-dessous :

CHF	Comptes 2019	Budget 2019	Différence
Impôt sur la fortune	11'791'207	9'200'000	2'591'207
Impôt sur le revenu	78'835'972	78'800'000	35'972
Impôt à la source	7'097'269	7'000'000	97'269
Impôt sur les prestations et les bénéfices en capital	1'668'007	1'300'000	368'007
Impôt sur le capital	7'550'320	6'700'000	850'320
Impôt sur le bénéfice	38'950'303	37'400'000	2'550'303
Contribution immobilière	16'451'100	15'500'000	-48'900
Impôt sur les gains immobiliers	1'002'251	1'400'000	202'251
Droits de mutations immobilières	3'900'619	2'700'000	1'200'619
Impôt sur les successions	1'029'249	500'000	529'249
Total	169'875'296	161'500'000	8'375'296

La prévision des recettes fiscales des personnes morales (impôts sur le capital et le bénéfice) s'est révélée plus précise que ces dernières années en raison de la stabilisation de la structure des entreprises de la Commune (CHF +3.4 mio en tout par rapport au budget). Pour les personnes physiques, la prudence de la budgétisation et les situations nouvelles génèrent une augmentation de CHF 2.6 mio au niveau de l'impôt sur la fortune, ce qui est un sursaut important dont la pérennité reste à confirmer en raison de situations particulières. Quant à l'impôt sur le revenu et l'impôt à la source, leur stabilité se conjugue avec des paramètres de budgétisation qui continuent de faire leurs preuves.

Quant à l'augmentation constatée des autres impôts (impôt sur les prestations et les bénéfices en capital, impôt sur les gains immobiliers, droits de mutations immobilières et impôt sur les successions), elle est due à une année particulièrement favorable, le calcul du budget se faisant en fonction d'une moyenne des recettes des années précédentes. En effet, ces recettes sont difficiles à planifier, elles dépendent du marché de l'immobilier, de la conjoncture ainsi que de situations personnelles (impôts sur les successions) et on ne peut qu'espérer que le niveau reste aussi haut à l'avenir.

2. Dans le chapitre « Finances », la diminution des rubriques « débiteurs irrécouvrables » et « impôts irrécouvrables » est de **CHF 2.2 mio** et fait suite au changement de la méthode de calcul, sur requête de la fiduciaire lors du bouclage 2018. La correction de valeur de la participation de SINEF SA dans le bilan de la Ville occasionne une charge supplémentaire de **CHF 1.4 mio**, correspondant à la facture envoyée par la CPPVF pour les coûts de l'abaissement du taux technique, du changement de primauté et des mesures compensatoires et plancher en faveur du personnel liées à ces opérations. La somme des intérêts à moyen et long terme baisse de **CHF 0.4 mio** en raison des liquidités en hausse (impôts), qui permettent d'éviter le recours à l'emprunt, et la participation au trafic régional baisse de **CHF 0.3 mio**. Conformément à la décision du Conseil communal du mois de décembre 2019, le

montant pour les projets du site de blueFACTORY a été provisionné (CHF 2.8 mio) et ne génère pas d'écart par rapport au budget. Une dissolution de **CHF 1.7 mio** de la provision de la CPPEF a été faite suite à la réactualisation des calculs de la part de l'Etat en novembre 2019 (CHF 6.0 mio avaient été provisionnés en 2018), tandis que la dissolution de la provision CPPVF, suite aux calculs effectifs à fin 2019 et à l'établissement des factures, s'élève à **CHF 0.4 mio**. Une recette supplémentaire de **CHF 0.3 mio** est due à la vente d'un terrain à la route St-Nicolas-de-Flüe. Selon l'article 2 de l'arrêté du message n° 14 du 19 décembre 2016, le produit de la vente est à affecter au fonds PFA.

3. Le Service des écoles voit ses charges nettes augmenter de **CHF 0.5 mio**. Les plus grosses différences se situent au niveau des charges facturées par l'Etat pour les traitements des enseignants primaires ainsi que des amortissements sur les CO du Belluard et de la DOSF avec respectivement CHF 1.1 mio et CHF 0.6 mio de charges supplémentaires. A contrario, la diminution des coûts d'aide aux institutions spécialisées pour enfants inadaptés de CHF 0.4 mio, de transport des élèves de CHF 0.3 mio (écoles primaires, CO, sport et activités culturelles scolaires), des frais facturés par le CO Sarine Campagne de CHF 0.2 mio et l'augmentation de la participation des parents aux frais d'accueil extrascolaire de CHF 0.3 mio diminuent les charges nettes.
4. L'Administration générale, dans son ensemble, **a atteint son budget**. Le Service de la police locale et de la mobilité a diminué ses charges nettes de **CHF 0.4 mio**. Les amendes d'ordre ont été de CHF 0.5 mio inférieures au budget, tandis que les dépenses du Service du feu et de la mobilité et du Secteur police ont été réduites de CHF 0.9 mio.
5. Le Service génie civil, Environnement et Energie a vu ses dépenses nettes reculer de **CHF 1.6 mio**. Les dépenses nettes du Secteur routes, voirie et parcs ont diminué de CHF 0.8 mio, le Secteur déchets a diminué ses dépenses de CHF 0.4 mio, malgré des taxes de déchets en

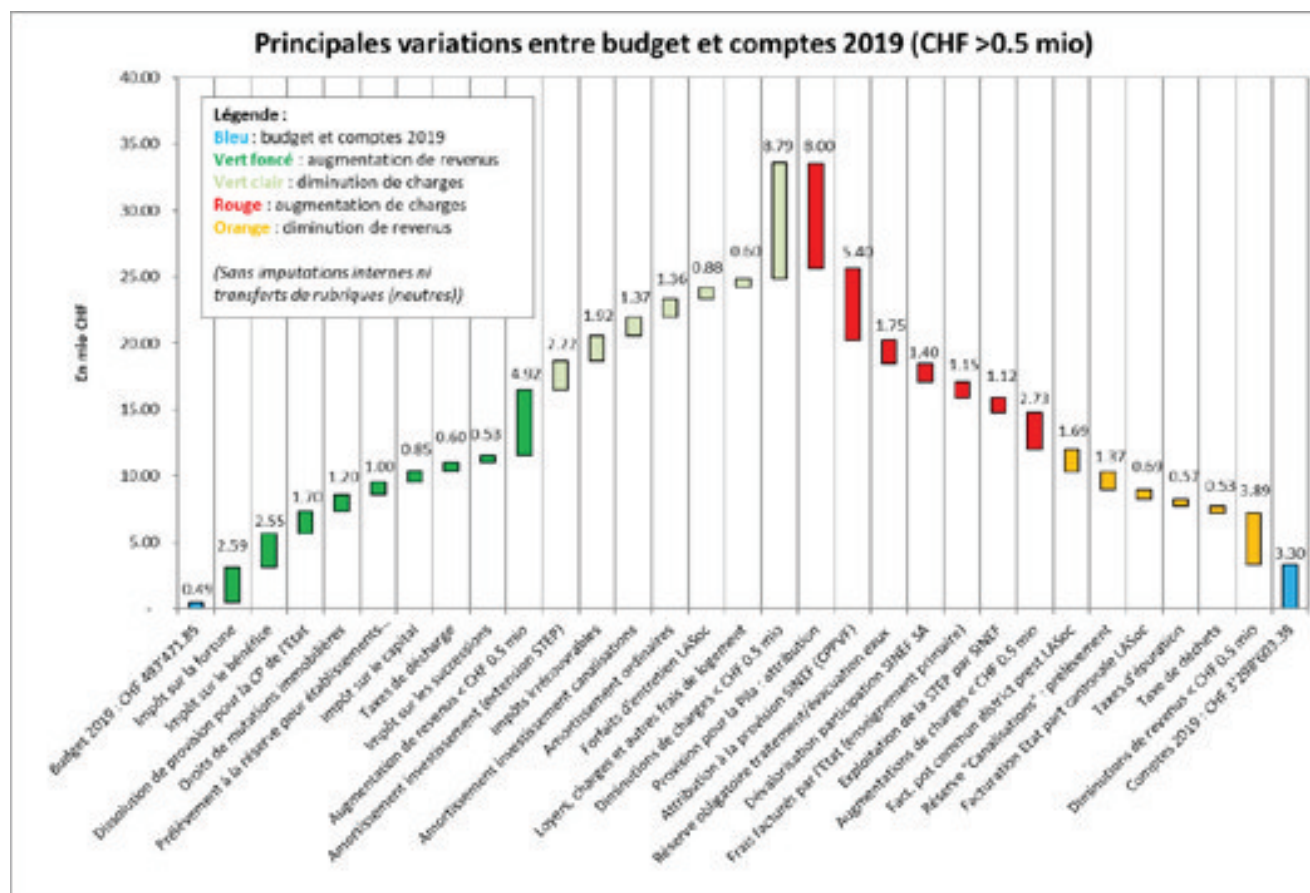
baisse de CHF 0.5 mio, compensées par des taxes de décharge supérieures de CHF 0.6 mio. Le Secteur environnement et énergie a diminué ses dépenses de CHF 0.3 mio, en raison principalement des charges moindres pour les sites et sols pollués.

6. Le Service urbanisme et architecture a amélioré son résultat de **CHF 2.3 mio** par rapport au budget, bénéficiant de la dissolution de la provision pour établissements scolaires de CHF 1.0 mio (en vue de l'introduction de la LFCo, cette provision de CHF 2.0 mio à fin 2018 est à utiliser sur deux ans) ainsi que des amortissements ordinaires en diminution de CHF 0.9 mio, ainsi que des baisses dans des charges d'immeubles (gaz, mazout) pour CHF 0.4 mio.
7. Le Service informatique et celui de la Culture **ont atteint l'équilibre**, tout comme le Service des sports, légèrement bénéficiaire de **CHF 0.1 mio**, en dépit de la situation particulière quant à l'exploitation des patinoires.
8. Des diminutions de recettes à hauteur de CHF 2.9 mio sont issues du domaine « Aide sociale », qui ne sont pas tout à fait compensées par des diminutions de charges de CHF 2.6 mio. Pour ce Service, il en résulte donc une augmentation des charges nettes de **CHF 0.3 mio** par rapport au budget. Il faut cependant relever ici l'opération particulière et unique d'élimination d'une recette transitoire de CHF 1.3 mio (qui génère donc une charge supplémentaire) qui avait son origine il y a de nombreuses années et dont le bienfondé avait été remis en question par la fiduciaire lors des révisions des dernières années. Le résultat des « Curatelles d'adultes » est **conforme au budget**.
9. Les charges de l'Agglo ont augmenté de **CHF 0.2 mio** par rapport au budget, elles concernent en majeure partie la mobilité (CHF +0.3 mio), conformément aux décisions prises par le Comité et le Conseil.

A l'exception du Service de l'aide sociale qui assainit une recette transitoire et du Service des écoles, tous les **Services sont soit à l'équilibre, soit en diminution de charges nettes**. La gestion parcimonieuse des budgets de la part des Services de la Ville est à relever, une amélioration est constatée par rapport à 2018. Dans le graphique suivant, on constate un montant important (CHF 8.8 mio) totalisant tous les budgets qui n'ont pas été dépassés pour un montant de moins de CHF 500'000.-. Les diminutions de

charges de moins de CHF 100'000.- totalisent CHF 6.0 mio, ce qui indique que l'interdiction de dépasser les budgets octroyés découlant de la LCO est prise au sérieux.

Les principaux écarts entre le budget et les comptes 2019 en mio CHF sont visualisables dans le graphique suivant :



Le tableau suivant montre en détail les écarts par Service qui ont été commentés ci-dessus.

	Comptes 2019		Budget 2019		Variation nette budget/comptes
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Amélioration Aggravation (-)
Administration générale	12'626'223.19	1'076'550.39	12'706'240.85	974'999.45	181'569
Finances	42'884'406.40	183'477'171.89	31'065'384.75	172'303'246.00	-645'096
Ecoles	74'904'554.28	11'444'123.85	74'382'358.35	11'400'814.00	-478'886
Police locale et mobilité	9'138'758.93	13'919'577.25	10'190'914.65	14'583'398.00	388'335
Génie-civil	33'440'424.18	23'110'614.01	36'763'407.15	24'850'923.90	1'582'673
Urbanisme et architecture	21'845'798.03	23'103'616.10	23'085'468.80	22'032'306.85	2'310'980
Informatique	4'216'351.05	3'351'286.28	4'409'603.10	3'599'659.30	-55'121
Culture	5'273'888.35	849'285.91	5'370'826.30	952'964.35	-6'740
Sports	5'788'702.04	1'887'694.25	5'774'012.95	1'735'097.60	137'908
Aide sociale	41'728'496.45	5'315'971.17	44'299'624.40	8'249'500.00	-362'401
Curatelles d'adultes	3'863'548.37	745'607.05	3'859'650.30	805'100.00	-63'391
Agglomération	9'271'743.50		9'087'046.00		-184'698
Total	264'982'894.77	268'281'498.15	260'994'537.60	261'488'009.45	2'805'132

Les imputations internes

En premier lieu, il faut rappeler que toutes les rubriques d'imputations internes xxx.390.xx et xxx.490.xx se compensent entre le débit et le crédit et n'influencent en aucun cas le résultat net de l'exercice.

Ces imputations internes permettent d'introduire une approche de comptabilité analytique dans les Services et de répercuter ainsi les coûts dans les Services concernés.

Au niveau du **compte d'investissements**, une diminution des dépenses de CHF 28.4 mio est constatée par rapport aux sorties de trésorerie planifiées au budget pour 2019, dont l'impact important sur le compte de fonctionnement via les amortissements se fera ressentir plus tard. Cette différence est due aux retards dans les projets d'investissements ou le non commencement de ces derniers. Cette diminution ne devrait pas influencer la prévision des dépenses totales réactualisée lors de l'établissement du plan financier 2020-2024 en terme de besoin de trésorerie. En revanche, les investissements bouclés devraient libérer un montant de CHF 0.2 mio non utilisés, qui augmente d'autant le montant disponible lors de la prochaine planification.

CHAPITRE II.

Analyse des écarts du compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement 2019 de la Ville de Fribourg présente un bénéfice de CHF 3'298'603.38 contre un budget de CHF 493'471.85. Cette situation montre une amélioration de CHF 2'805'131.53, représentant 1.1% des charges du budget de fonctionnement. Ce résultat s'explique par les écarts principaux listés ci-dessous (l'évolution des recettes fiscales figure dans un chapitre séparé).

Les différences de plus de CHF 100'000.- (CHF 150'000.- pour les diminutions de charges) sont inscrites de manière individuelle dans les tableaux et celles qui sont inférieures à cette limite sont additionnées pour figurer dans un seul total en fin de liste. Dans le détail du message des comptes, ces écarts, ainsi que ceux qui sont inférieurs à cette limite, font l'objet de commentaires plus précis (CHF >10'000 et >10% de la valeur budgétée). Ci-dessous, les commentaires se limitent aux écart dépassant CHF 400'000.- (toutes rubriques confondues).

A. Augmentation de charges

Les comptes qui génèrent une augmentation de charges par rapport au budget et détériorent le résultat de l'exercice sont les suivants :

Rubrique	Dénomination	Ecart
259.382.06	Provision pour la Pila : attribution	8'000'000.00 1)
259.382.08	Attribution à la provision SINEF (CPPVF)	5'400'000.00 2)
532.380.00	Réserve obligatoire : attribution	1'749'920.56 3)
259.323.00	Correction de la valeur de la participation SINEF SA	1'400'000.00 4)
320.351.00	Frais facturés par l'Etat	1'146'467.45 5)
532.318.35	Exploitation de la STEP par SINEF	1'119'907.02 6)
312.331.00	Amortissement des investissements (ordinaires)	420'347.50 7)
1320.352.00	Frais facturés par l'Agglo	304'215.81
259.382.01	Attribution à la politique foncière active	270'000.00
915.301.04	Indemnités et heures supplémentaires	223'873.30
1120.351.25	Aide institutions spécialisées pers. handicapées-inadaptées	213'769.45
310.331.00	Amortissement des investissements (ordinaires)	187'600.68
351.365.00	Crèches	180'533.35
613.380.00	Réserve obligatoire : attribution	147'867.00
110.301.00	Traitements	147'033.35
531.314.01	Frais de remise en état	143'885.01
210.329.00	Intérêts rémunérateurs + escomptes sur acomptes	142'175.05
900.301.25	Prestations supplémentaires	119'000.00
110.301.04	Indemnités et heures supplémentaires	105'401.85
109.301.00	Traitements	100'999.45
	Solde des différences CHF <100'000	3'322'139.63
Total général		24'845'136.46

Dans ce décompte sont visibles les éléments principaux suivants, qui totalisent CHF 19.2 mio :

1) L'attribution supplémentaire (par rapport au montant du budget fixé à CHF 4.0 mio) à la provision pour l'assainissement du site de la Pila est proposée à hauteur de **CHF 8.0 mio**. A ce montant viennent s'ajouter les

CHF 4.0 mio prévus dans le cadre du budget 2019 et ceux qui ont été attribués à fin 2018. Un dernier montant équivalent a été porté au budget 2020. L'objectif d'alimentation de la provision reste fixé à CHF 20.0 mio. Les scénarios d'assainissement sont encore très différents et les montants en jeu varient du simple au double. Les acteurs suivants vont participer au financement : la Confédération, le Canton, la Ville et les tiers privés.

2) Cette attribution est liée à la garantie existante envers SINEF SA. Il s'agit d'un risque non-opérationnel inhérent à la situation bilancielle de la société.

3) Il s'agit de l'attribution pour rééquilibrage du compte « Traitement et évacuation des eaux ».

4) La facture adressée à SINEF SA par la CPPVF de CHF 1.4 mio pour paiement des mesures compensatoires et des mesures plancher des employés affiliés à la Caisse de pensions au 01.01.2020 impacte le capital propre de la société et diminue la valeur de la participation à l'actif du bilan de la Ville. Il est nécessaire de faire cette correction de valeur au 31.12.2019 (surévaluation d'actif prohibée).

5) Les frais facturés par l'Etat pour l'enseignement primaire ont augmenté (matériel, traitements, etc.).

6) Cette position compense la diminution des traitements suite au transfert des employés de la STEP auprès de SINEF SA (non budgétée mais neutre).

7) Il a été décidé de ne pas attendre 2020 pour amortir les dernières phases de la construction de la DOSF, ce qui n'avait pas été le cas au budget. De plus, suite à une modification de la facturation des CO de Sarine-Campagne, le taux d'amortissement a été élevé de 2% à 3%. A noter que les charges globales d'amortissement de tous les investissements sont de manière générale en diminution.

B. Diminution de recettes

Les comptes qui engendrent des diminutions de recettes et détériorent également le résultat de l'exercice sont :

Rubrique	Dénomination	Ecarts
1110.451.10	Fact. pot commun district prest.LASoc (RSF 832.0.1 art.34)	- 1'694'741.55 1)
532.480.01	Réserve "Canalisations" : prélèvement	- 1'369'804.70 2)
1110.451.00	Facturation Etat part cantonale LASoc (RSF 831.0.1 art.32)	- 688'273.15 3)
532.434.00	Taxes d'épuration	- 570'066.53 4)
530.434.01	Taxe de déchets	- 530'329.97 5)
401.437.00	Amendes d'ordre	- 450'226.39 6)
1110.436.00	Cessions sur assurances sociales des avances LASoc	- 351'671.20
1110.436.10	Cessions sur prest. diverses des avances LASoc	- 226'825.57
531.434.02	Taxe Confédération (OTAS) facturée clients	- 168'359.60
531.434.05	Taxe cantonale facturée aux clients	- 157'837.20
400.427.00	Location du domaine public	- 142'674.40
312.452.00	Participation des communes	- 141'268.45
532.434.02	Taxes supplémentaires (extension STEP)	- 135'677.71
325.461.00	Participation cantonale	- 131'664.55
1110.436.40	Rbts individuels prest. sociales 100% à charge de la communi-	- 130'187.97
210.441.00	Impôt sur véhicules et cycles	- 114'394.80
909.438.00	Exécution des travaux par le personnel	- 101'967.55
1200.436.00	Honoraires de gestion	- 100'000.00
	Solde des différences CHF <100'000	- 1'534'414.97
Total général		- 8'740'386.26

1) et 3) Les diminutions des recettes des prestations liées à la LASoc sont dues à des diminutions de charges équivalentes (diminution des prestations en général). Cependant, une écriture transitoire de CHF 1'330'000.- de longue date était passée chaque année dans le compte 1110.451.10. Comme ce montant ne correspond pas à une réalité tangible, il a été décidé de le supprimer cette année conformément à la recommandation de la fiduciaire

(dernier compte de ce type). Le montant effectivement reçu en récupération du pot commun de district est de CHF 578'258.45. Il a été décidé de laisser uniquement le montant annuel reçu qui représente un élément tangible, quand bien même il est calculé sur la base des chiffres de l'année précédente.

2) Le prélèvement à la réserve « canalisations » se fait à équivalence des taxes prélevées et n'a aucun effet sur le résultat de fonctionnement.

4) La diminution des recettes liée à la facturation des taxes d'épuration est en relation avec l'entrée en vigueur du règlement sur les eaux usées en cours de révision. Depuis le budget 2015, cet écart est constaté, il considère la perception d'une taxe de base permettant de couvrir le maintien de la valeur des installations. L'objectif actuel est de le traiter de manière coordonnée avec la révision du règlement sur l'eau potable traitée par Eau de Fribourg – Freiburger Wasser SA.

5) Lors de la réalisation du budget, une progression des recettes liées à la facturation des sacs à ordures a été considérée. Celle-ci ne s'est pas produite, conformément à une tendance de tri des déchets à la hausse. Le calcul du budget 2020 a déjà été revu à la baisse (CHF -150'000.-), mais peut-être pas suffisamment suite au résultat obtenu en 2019. Ceci sera corrigé au budget 2021.

6) La baisse des revenus liés aux amendes d'ordre provient exclusivement du non-fonctionnement de certains radars installés sur les différents carrefours de la ville de Fribourg. En effet, en raison des travaux du réaménagement du carrefour de Beaumont, une installation a seulement fonctionné de janvier à juin 2019 alors que la deuxième installation était à l'arrêt pour toute l'année 2019. De plus, des pannes sont survenues sur plusieurs sites.

C. Diminution de charges

En parallèle, il faut relever les écarts qui améliorent la situation par rapport au budget. Les comptes qui génèrent une diminution de charges sont les suivants :

Rubrique	Dénomination	Ecart
532.332.00	Amortissement investissement (extension STEP)	- 2'222'025.63 1)
210.319.00	Impôts irrécouvrables	- 1'924'448.57 2)
532.332.01	Amortissement investissement canalisations	- 1'369'804.70 3)
1110.366.00	Forfaits d'entretien LASoc	- 881'947.45 4)
1110.366.10	Loyers, charges et autres frais de logement	- 595'336.95 5)
1110.366.30	Prestations circonstancielles LASoc	- 485'711.83 6)
532.301.00	Traitements STEP	- 480'267.00 7)
301.351.01	Aide aux institutions spécialisées pour enfants inadaptés	- 416'383.55 8)
240.322.00	Intérêts des dettes à moyen et long termes	- 401'034.43 9)
612.331.00	Amortissement des investissements (ordinaires)	- 344'182.24
259.364.00	Participation au trafic régional	- 303'030.00
203.319.00	Débiteurs irrécouvrables	- 283'067.46
560.314.10	Sites et sols pollués	- 261'361.55
613.331.00	Amortissement des investissements (ordinaires)	- 229'299.67
320.318.10	Transport des élèves	- 220'380.70
700.331.00	Amortissement des investissements (ordinaires)	- 216'757.35
520.331.00	Amortissement des investissements (ordinaires)	- 213'799.36
532.322.00	Intérêts des dettes à moyen et long termes	- 210'000.00
311.351.00	Frais facturés par l'Etat	- 184'981.65
131.301.10	Rattrapage contribution de solidarité (2014)	- 180'000.00
420.301.25	Prestations supplémentaires	- 177'000.00
131.301.20	Harmonisation des contrats auxiliaires	- 170'000.00
210.318.00	Frais de contentieux	- 169'356.05
620.331.00	Amortissement des investissements (ordinaires)	- 168'848.80
531.350.01	Taxe Confédération pour ass. sites contaminés	- 157'632.00
313.352.00	Frais facturés C.O. Sarine-Campagne	- 153'531.30
203.314.00	Achat de terrain	- 150'000.00
	Solde des différences CHF <150'000	- 7'875'628.39
Total général		-20'445'816.63

1) et 3) L'amortissement des infrastructures de la STEP et des canalisations a été bien moins élevé que prévu. Ceci est dû à deux raisons distinctes : (1) pour les canalisations, le montant servant de référence à l'amortissement est celui facturé pour les nouveaux raccordements, facturation qui a été bien moindre que les années précédentes (cet effet est cependant neutre puisque les charges et les recettes sont touchées à hauteur égale) ; et (2), pour la STEP, le montant des investissements au bilan à amortir était insuffisant en raison du faible niveau des investissements faits en 2019. Ce second effet diminue de CHF 2.2 mio les charges d'amortissements complémentaires par rapport au budget, mais l'attribution à la réserve générale STEP compense cette diminution d'amortissements (STEP = compte équilibré).

2) Le calcul des impôts et débiteurs irrécouvrables a été modifié pour répondre aux recommandations faites par la fiduciaire lors des précédents bouclages (le calcul précédent avait été jugé trop pessimiste, ce qui a eu pour conséquence de diminuer les charges prévues).

4) et 6) Les charges de forfaits d'entretien et frais d'organiseurs de mesures d'insertion sociale selon la LASoc, difficilement prévisibles, ont été plus basses de CHF 0.9 mio dans les comptes, respectivement CHF 0.5 mio.

5) Les loyers, charges et autres frais de logement des bénéficiaires dépendent des prestations fournies, qui varient fortement d'une année à l'autre.

7) Suite au transfert des employés de la STEP vers SINEF SA, les traitements prévus au budget n'ont pas été atteints, ils figurent cependant dans la position de refacturation 532.318.35 ; cette opération est donc neutre.

8) Le budget est donné par le SESAM (Etat de Fribourg) le décompte des charges est basé sur le coût effectif par habitant multiplié par le nombre d'habitants de la commune. Les charges totales sont inférieures au budget prévu depuis 2013 (à l'exception de 2017).

⁹⁾ Les emprunts liés aux investissements nouveaux n'ont pas été contractés en raison de la liquidité suffisante (impôts des personnes morales en hausse). Les retards de calendrier pour les investissements nouveaux ont également un impact positif sur cette rubrique.

D. Augmentation de recettes

Les comptes qui engendrent une augmentation de recettes sont :

Rubrique	Dénomination	Ecart
210.400.00	Impôt sur la fortune	2'591'207.10 ¹⁾
210.401.01	Impôt sur le bénéfice	2'550'302.70 ²⁾
259.451.00	Dissolution de la réserve CPPEF	1'700'000.00 ³⁾
210.404.00	Droits de mutations immobilières	1'200'618.95 ⁴⁾
612.482.00	Prélèvement à la réserve pour établissement scolaire	1'000'000.00 ⁵⁾
210.401.00	Impôt sur le capital	850'320.20 ⁶⁾
531.434.00	Taxes de décharge	599'254.10 ⁷⁾
210.405.00	Impôt sur les successions	528'249.15 ⁸⁾
520.461.01	Subvention cantonale : effondrement de falaise	425'898.00 ⁹⁾
532.438.00	Exécution des travaux par le personnel	404'750.00 ¹⁰⁾
210.400.30	Impôt sur les prestations et les bénéfices en capital	368'007.85
259.482.00	Dissolution de la réserve CPPVF	350'000.00
203.480.00	Provision : prélèvement	333'700.00
350.434.00	Participation parentale aux frais	325'418.70
210.421.00	Pénalités et intérêts de retard	312'243.76
231.424.00	Ventes de terrains	270'000.00
915.438.00	Exécution des travaux par le personnel	251'942.15
210.403.00	Impôt sur les gains immobiliers	202'250.95
1110.436.20	Remboursements individuels LASoc	191'220.16
109.438.00	Exécution des travaux par le personnel	108'831.70
	Solde des différences CHF <100'000	1'380'622.15
Total général		15'944'837.62

^{1) 2) 4) 6) 8)} Les différences dans le domaine des recettes fiscales sont traitées dans le chapitre suivant.

³⁾ Suite à la réactualisation des calculs de la part de l'Etat de Fribourg, la réserve de CHF 6.0 mio faite en 2018 a été réduite à CHF 4.3 mio (CHF - 1.7 mio). C'est cette dissolution qui a été passée dans les comptes à fin 2019.

⁵⁾ Une réserve pour les établissements scolaires de CHF 2.0 mio existe dans les comptes à fin 2018, qui ne sera plus compatible avec les règles de la LFCo en 2021. Décision a été prise de dissoudre cette provision en deux ans (deux fois CHF 1.0 mio) et de l'utiliser comme prévu pour compenser des charges pour les écoles (amortissements des constructions scolaires).

⁷⁾ La position « taxes de décharges » montre un écart entre le volume et/ou le prix des déchets entre les hypothèses du budget et les chiffres réels des comptes.

⁹⁾ Dans le cadre des dossiers ouverts en 2019 et de l'identification des différents contributeurs dans le cadre de l'assainissement des falaises, ces subventions ont pu être obtenues sans que leur prévision n'ait pu être connue lors de l'établissement du budget.

¹⁰⁾ La facturation à SINEF SA pour l'exploitation STEP et ouvrages spéciaux (coût du personnel pour la période du 01.01.2019 au 31.05.2019) a mené à cette facturation non prévue lors de l'établissement du budget, toutefois cette opération est neutre.

CHAPITRE III.

Examen de détail de l'évolution des recettes

A. Observations générales

Les recettes ont passé de CHF 233.7 mio au budget à CHF 240.9 mio aux comptes. Voici l'évolution en CHF par nature des recettes, hors imputations internes :

	Nature comptable	Comptes 2019	Budget 2019	Ecart en CHF	Ecart en %
40	Impôts	170'920'441	162'653'000	8'267'441	5.1%
41	Patentes, Concessions	502'205	516'000	-13'795	-2.7%
42	Revenus des biens	7'850'825	7'277'015	573'810	7.9%
43	Contributions, émoluments, taxes, ventes	41'466'616	42'645'894	-1'179'278	-2.8%
44	Parts à des recettes sans affectation	1'625'605	1'740'000	-114'395	-6.6%
45	Remboursements de collectivités publiques	13'237'950	14'195'908	-957'958	-6.7%
46	Subventions acquises	3'470'400	3'188'987	281'413	8.8%
48	Prélèvement sur les réserves	1'851'213	1'504'000	347'213	23.1%
	Total (sans imputations internes)	240'925'255	233'720'804	7'204'451	3.1%

Les revenus de la rubrique 40 "Impôts" (sans les taxes) dépassent le budget de CHF 8.3 mio. Cette augmentation provient principalement de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales (CHF 2.6 mio), des droits de mutations immobilières (CHF 1.2 mio) ainsi que de l'impôt sur la fortune des personnes physiques (CHF 2.6 mio). Les explications détaillées de l'évolution des recettes fiscales se trouvent dans les pages suivantes.

Le budget des revenus de la rubrique 42 "Revenus des biens" montre une variation de CHF 0.6 mio provenant avant tout des pénalités et intérêts de

retard sur créances plus élevés qu'escomptés ainsi que d'une vente de terrain non budgétisée (CHF 0.3 mio chacune).

La baisse des revenus de la rubrique 43 (CHF -1.2 mio) par rapport au budget 2019 concerne différents objets tels que notamment les amendes d'ordre (CHF -0.5 mio), les taxes d'épuration (CHF -0.6 mio) ou encore les récupérations sur actes de défaut de biens (CHF -0.1 mio).

Les revenus de la rubrique 45 "Remboursement de collectivités publiques" sont inférieurs de CHF 1.0 mio par rapport à la prévision budgétaire. Cette diminution est principalement liée à la facturation LASoc et est à considérer avec des diminutions de charges équivalentes (baisse des montants d'aide versés aux bénéficiaires de prestations sociales). Un écart de CHF 0.3 mio supplémentaire est dû aux facturations des cycles d'orientation ainsi qu'à la facturation de la gestion des permis de construire.

Les prélèvements sur les réserves (rubrique 48) dépassent les montants budgétés (écart de CHF 0.3 mio) en raison principalement de l'utilisation de la provision pour établissements scolaires (CHF 1.0 mio), compensée en partie par les réserves ordinaires (CHF -0.7 mio).

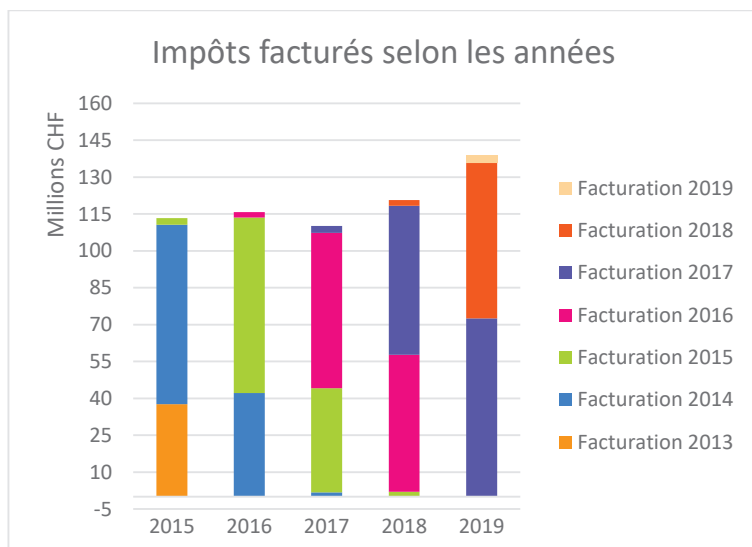
B. Les recettes fiscales

Les recettes fiscales de l'exercice 2019 sont passées de CHF 164.9 mio au budget (rubriques 21 des comptes de fonctionnement) à CHF 173.4 mio aux comptes (CHF 172.1 mio aux comptes 2018), soit une amélioration de CHF 8.5 mio.

Voici les principaux résultats des impôts, sans les diverses taxes et récupérations d'ADB :

CHF	Comptes 2019	Budget 2019	Différence
Impôt sur la fortune	11'791'207	9'200'000	2'591'207
Impôt sur le revenu	78'835'972	78'800'000	35'972
Impôt à la source	7'097'269	7'000'000	97'269
Impôt sur les prestations et les bénéficiaires en capital	1'668'007	1'300'000	368'007
Impôt sur le capital	7'550'320	6'700'000	850'320
Impôt sur le bénéfice	39'950'303	37'400'000	2'550'303
Contribution immobilière	16'451'100	16'500'000	-48'900
Impôt sur les gains immobiliers	1'602'251	1'400'000	202'251
Droits de mutations immobilières	3'900'619	2'700'000	1'200'619
Impôt sur les successions	1'028'249	500'000	528'249
Total	169'875'296	161'500'000	8'375'296

La facturation des impôts concerne les années suivantes :



Ces résultats appellent les remarques particulières suivantes :

1. Impôt des personnes physiques

a) Impôt sur le revenu

Le rendement de l'impôt sur le revenu présente une augmentation de CHF 35'971.60 par rapport au budget (CHF 78'835'971.60 contre CHF 78'800'000.-).

		Impôt sur le revenu	
extourne provision 2017	34'700'000	82'035'972	facturations effectuées en 2019
extourne provision 2018	72'200'000	31'000'000	provision impôt 2018 à facturer
		72'700'000	provision impôt 2019 à facturer
<i>totaux égaux</i>	<i>106'900'000</i>	<i>185'735'972</i>	<i>totaux égaux</i>
résultat du compte 2019	78'835'972		

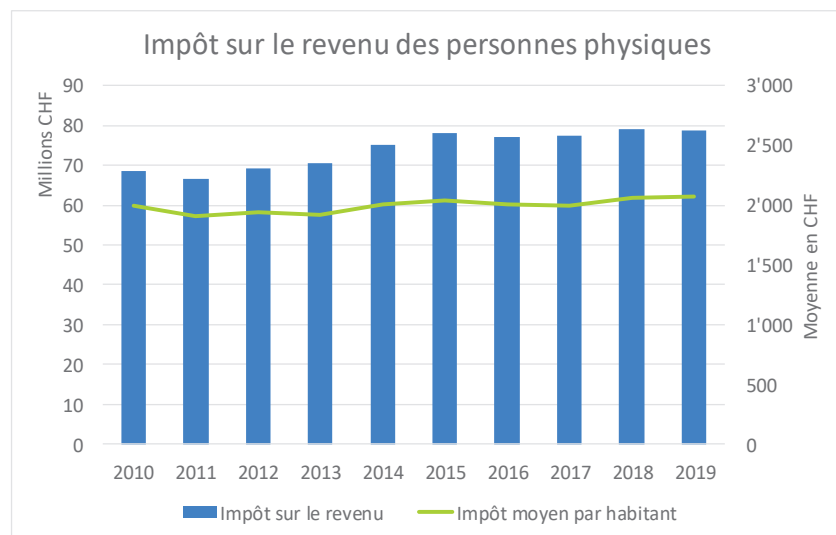
La facturation des impôts pour les personnes physiques est toujours en décalage pour une durée d'environ une année et demie. Le Service des finances a facturé, dans le courant de l'année 2019, le solde de l'impôt 2017 à hauteur d'environ CHF 35.6 mio et les 57.7% de l'impôt 2018 pour environ CHF 45.6 mio. Par conséquent, il faut effectuer des provisions pour les impôts qui restent à facturer pour l'année 2018, ainsi que pour presque toute l'année 2019.

Lors de l'établissement du budget 2019, le Service des finances ne disposait de la facturation complète que pour l'impôt 2016. Il a pris en compte l'estimation du Service cantonal des contributions en y incluant divers facteurs de correction. La différence d'estimation est de seulement

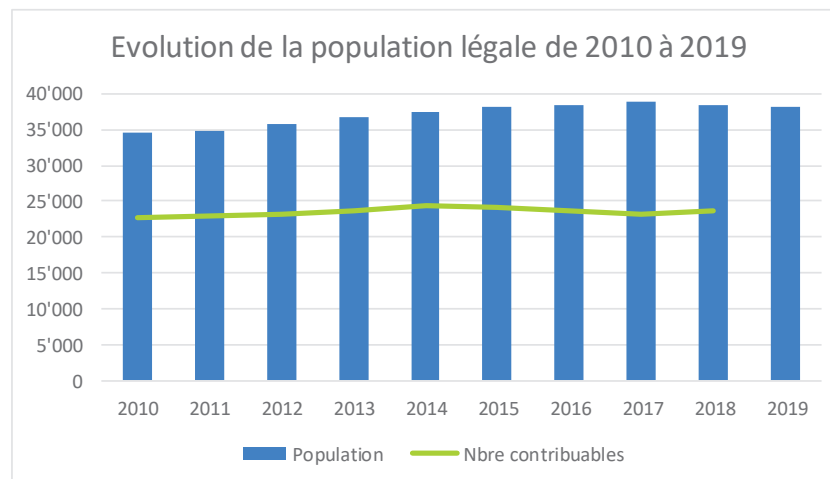
CHF 35'971.60 ce qui correspond à une variation infime de 0.05% par rapport aux revenus des personnes physiques.

Cet impôt représente les recettes fiscales les plus importantes de la Commune. Le Service des finances avait calculé, lors de l'établissement du budget 2019, une augmentation annuelle de plus de 0.8%.

Sur les dix dernières années, l'évolution de l'impôt communal sur le revenu des personnes physiques se traduit de la façon suivante :



Après une tendance à la hausse pour l'année 2018, les recettes fiscales sur le revenu des personnes physiques enregistrent une légère diminution en 2019. La moyenne de la charge des impôts par habitant reste, elle, relativement stable. Malgré une tendance à la baisse pour la population légale ces dernières années, le nombre de contribuables ne fluctue pas sensiblement, ne suivant pas cette courbe descendante.



b) Impôt sur la fortune

Le rendement de l'impôt sur la fortune des personnes physiques présente une augmentation de CHF 2'591'207.10 par rapport au budget (CHF 11'791'207.10 contre CHF 9'200'000.-).

Impôt sur la fortune		
extourne provision 2017	7'100'000	10'991'207
extourne provision 2018	9'200'000	7'400'000
		9'700'000
<i>totaux égaux</i>	<i>16'300'000</i>	<i>28'091'207</i>
résultat du compte 2019	11'791'207	

facturations effectuées en 2019
provision impôt 2018 à facturer
provision impôt 2019 à facturer
totaux égaux

Lors de l'élaboration du budget 2019, basé sur les facturations effectives de l'année fiscale 2016, le Service des finances s'était basé sur les estimations

du Service cantonal des contributions qui s'attendait à une augmentation annuelle de 3.0% pour les années 2017 à 2019 en ce qui concerne l'impôt sur la fortune. Or, l'augmentation réelle constatée pour la Ville de Fribourg a été plus élevée que prévue. Cependant, un risque évalué sur les grands contribuables, couvert par une provision, ne s'est pas produit, ce qui a permis de réaliser une meilleure facturation que prévue.

2. Impôt des personnes morales

a) Impôt sur le bénéfice

Le rendement de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales présente une augmentation par rapport au budget 2019 (CHF 39'950'302.70 contre CHF 37'400'000.-). A fin 2018, l'écart « budget-réel », avec les mêmes paramètres de calcul, s'élevait déjà à CHF 7'978'439.-.

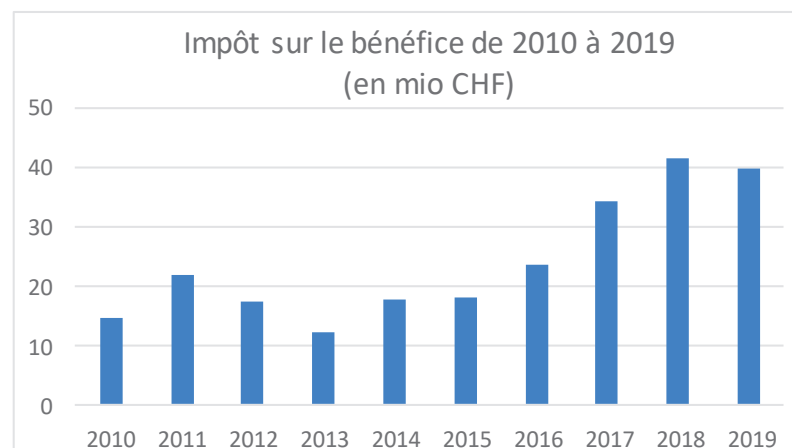
Impôt sur le bénéfice			
		33'150'303	facturations effectuées en 2019
extourne provision 2017	16'400'000	25'600'000	provision impôt 2018 à facturer
extourne provision 2018	28'600'000	26'200'000	provision impôt 2019 à facturer
<i>totaux égaux</i>	<i>45'000'000</i>	<i>84'950'303</i>	<i>totaux égaux</i>
résultat du compte 2019	39'950'303		

Par analogie à la facturation de l'impôt sur les personnes physiques, celle de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales s'effectue avec un décalage d'une année et demie. Le Service des finances a facturé, dans le courant de l'année 2019, une partie de l'impôt 2016, le solde de l'impôt 2017 pour environ CHF 24.8 mio, ainsi qu'une partie de l'impôt 2018 pour CHF 8.3 mio, soit un montant global de plus de CHF 35.0 mio. Par conséquent, il a effectué l'extourne des provisions comptabilisées dans les

comptes 2018 et a provisionné les montants estimés des impôts encore à facturer pour les années 2018 et 2019.

La volatilité du rendement de cet impôt est largement supérieure à celui de l'impôt sur les personnes physiques. Les bénéfices des sociétés fluctuent de façon très importante d'une année à l'autre, en fonction de la conjoncture. A titre de comparaison, l'année fiscale 2017 (dernière année entièrement facturée) a rapporté CHF 35.0 mio, l'année fiscale 2016 CHF 22.6 mio (CHF -12.4 mio par rapport à l'année précédente) et l'année fiscale 2015 CHF 20.7 mio (CHF -1.9 mio).

L'impact des sociétés qui, en 2018, ont renoncé à leurs statuts a rendu l'estimation du budget et des comptes particulièrement difficile. En 2018 également, des sociétés qui, jusque-là, disposaient d'un allègement fiscal, ont commencé à payer des impôts sur le bénéfice. En 2019, d'importantes modifications de structures de sociétés ont également joué un rôle non-négligeable dans les calculs des recettes fiscales des entreprises mais sa prévision a été meilleure en raison de moins de cas spéciaux. De plus, cet impôt a des rendements très différents d'une année à l'autre, ce qui en rend la prévision difficile.



b) Impôt sur le capital

Les comptes 2019 sont bouclés avec un montant de CHF 7'550'320.20, soit CHF 850'320.20 de plus que le budget qui était estimé à CHF 6'700'000.-.

Impôt sur le capital			
extourne provision 2017	3'300'000	6'450'320	facturations effectuées en 2019
extourne provision 2018	5'800'000	3'800'000	provision impôt 2018 à facturer
		6'400'000	provision impôt 2019 à facturer
<i>totaux égaux</i>	<i>9'100'000</i>	<i>16'650'320</i>	<i>totaux égaux</i>
résultat du compte 2019	7'550'320		

Lors de l'établissement du budget 2019, le Service des finances, à l'instar des autres impôts sur les personnes physiques et morales, ne disposait que de la facturation définitive de l'année fiscale 2016. Selon l'estimation du Service cantonal des contributions, reprise par le Service des finances, l'augmentation prévue pour l'année 2017 avait été estimée à +2.0% pour la Ville de Fribourg : en réalité elle a atteint +25.3%. Comme pour l'impôt sur le bénéficiaire, cet impôt a surtout bénéficié de la sortie de sociétés qui bénéficiaient d'un allègement fiscal.

3. Autres impôts et taxes

a) Contribution immobilière

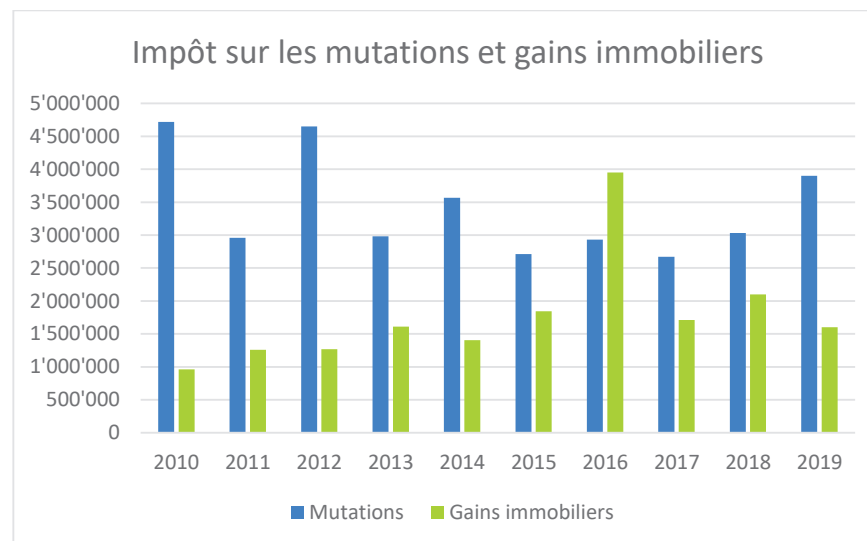
La Ville de Fribourg a facturé en 2019 un montant de CHF 16.4 mio sur la base de la valeur fiscale des immeubles. Cet impôt est en augmentation de 0,9% par rapport à 2018 (+ CHF 0.1 mio). La base de calcul est la valeur fiscale connue des immeubles au 31 décembre 2018.

b) Impôt sur les gains immobiliers

Le rendement de l'impôt sur les gains immobiliers 2019 de CHF 1.6 mio est supérieur au budget 2019 qui était de CHF 1.4 mio. Il dépend du nombre de transactions immobilières sur le territoire de la Ville, par définition difficilement prévisible.

c) Impôt sur les droits de mutations immobilières

Le rendement de l'impôt sur les droits de mutations immobilières, CHF 3.9 mio, est supérieur à la moyenne des années 2013-2017, retenues pour élaborer le budget 2019. Mais il faut remarquer que cet impôt est très volatil (CHF 3.0 mio en 2018, CHF 2.7 en 2017, CHF 2.9 en 2016, CHF 2.7 en 2015 et CHF 3.6 en 2014) : il évolue en fonction des différentes transactions immobilières s'effectuant sur le territoire communal.



d) Impôt sur les prestations et bénéfiques en capital

Cet impôt dépend du nombre de transactions et du montant des capitaux versés à des privés dans le cadre du 2^e et 3^e pilier.

e) Impôt sur les successions

Cet impôt dépend des successions liquidées dans l'année de facturation et est ainsi également très volatil. Le montant inscrit au budget est une moyenne des dernières années.

C. Evolution des recettes – commentaires des rubriques par Services

Les explications ci-après portent sur les écarts de plus de 10% dès CHF 10'000.- des revenus non liés.

1. Administration générale

CONSEIL COMMUNAL

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
100.436.00	Publicité récupérée sur "1700"	41'330.40	75'000.-	-33'669.60

Baisse constante des recettes publicitaires liée à un marché difficile.

SECRÉTARIAT DE VILLE

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
110.431.01	Emoluments de droit de cité	94'050.-	120'000.-	-25'950.-

Les recettes sont difficilement prévisibles, car l'émolument perçu par dossier dépend du "statut" de la personne requérante (de 1^{ère} ou 2^e génération) et de sa situation personnelle (réductions de l'émolument si en formation, au bénéfice de prestations complémentaires et si enfants à

charge). Le nombre de dossiers traités a également une influence sur les recettes totales.

2. Finances

IMPÔTS

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
210.436.00	Frais de contentieux : remboursement	262'289.-	300'000.-	-37'711.-

Le remboursement de ces frais a été moins élevé qu'espéré, le budget est calculé sur une moyenne des trois dernières années.

PARTICIPATIONS

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
230.436.05	Indemnité de gestion de la Caisse de pension	153'375.-	208'000.-	-54'625.-

Un support par la Ville de Fribourg dans le cadre de la mise en place du SCI de la CPPVF avait été budgété, il n'a pas été demandé, respectivement dans une moindre mesure (quelques heures seulement).

AUTRES RECETTES

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
231.424.00	Ventes de terrains	300'000.-	30'000.-	270'000.-

La vente d'un terrain à la Route Saint-Nicolas-de-Flüe, non planifiée, a été réalisée. Le produit de la vente a été transféré dans le fonds PFA (Politique foncière active), conformément au message au Conseil général.

3. Ecoles

LOGOPÉDIE, PSYCHOLOGIE ET PSYCHOMOTRICITÉ

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
325.461.00	Participation cantonale	375'159.45	506'824.-	-131'664.55

La participation inscrite au budget 2019 a été surestimée. Le montant au budget aurait dû être de CHF 350'000.- correspondant au montant effectivement reçu en 2018.

SERVICE DENTAIRE

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
341.436.00	Contributions des parents	115'583.80	140'000.-	-24'416.20

Les contributions des parents ont été moins élevées que prévues. La participation inscrite au budget 2019 a été surestimée et corrigée en 2020. Cette prévision a été adaptée suite à la mise en œuvre du Règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires du 31 octobre 2017. Ce dernier introduit la gratuité du contrôle annuel ainsi que le subventionnement des traitements et contrôles effectués auprès de dentistes privés.

ACCUEILS EXTRASCOLAIRES

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
350.460.00	Subventions fédérales (OFAS)	23'698.50	57'000.-	-33'301.50

L'OFAS a refusé d'entrer en matière pour le subventionnement des augmentations de capacité du Bourg et de la Vignettaz. Le montant reçu concerne la 2^e année de subventionnement pour l'accueil extrascolaire de l'Auge-Neuveville.

4. Police locale et mobilité

ADMINISTRATION

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
400.427.00	Location du domaine public	347'325.60	490'000.-	-142'674.40

Le budget a été établi sur la base des recettes encaissées en 2018 projetées sur 2019 par rapport aux informations à disposition ainsi que sur la moyenne des cinq dernières années. Toutefois, cette rubrique subit des variations importantes selon les années au vu des empiètements réels effectués. De plus, plusieurs empiètements de chantiers n'ont pas fait l'objet de facturation et certaines manifestations ont obtenu la gratuité de la mise à disposition du domaine public.

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
400.437.00	Amendes de police	42'652.05	67'000.-	-24'347.95

Une baisse des ordonnances pénales a été enregistrée durant l'année 2019. 78 ordonnances pénales ont été établies sur la base du règlement général de police (contre 88 en 2018). Concernant les déchets, 107 ordonnances pénales ont été établies en 2018 (contre 143 en 2018). De même, plusieurs ordonnances pénales concernant le respect des heures d'ouvertures des commerces font l'objet d'une opposition (montant en attente d'environ CHF 7'050.-).

POLICE

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
401.434.01	Redevances de facturation	75'540.-	110'000.-	-34'460.-

Cette rubrique est dépendante du nombre d'ordonnances pénales établies durant l'année. Le nombre d'OP a fortement diminué (-1695 OP) pour l'année 2019 (3456 en 2019 contre 5151 en 2018, montant moyen par OP CHF 20.-). Le budget est établi sur la base de la moyenne des cinq dernières années (CHF 110'307.-).

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
401.434.03	Redevances évacuation de véhicules	38'643.05	60'000.-	-21'356.95

En 2019, le nombre de mise en fourrière a fortement diminué (- 64 véhicules, 2019 : 122, 2018 : 223). De ce fait, les rentrées financières ont diminué d'autant (64 * CHF 330.- soit un montant de CHF 21'120.-).

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
401.437.00	Amendes d'ordre	2'629'773.61	3'080'000.-	-450'226.39

La baisse des revenus liés aux amendes d'ordre provient exclusivement du non-fonctionnement de certains radars installés sur les différents carrefours de la ville de Fribourg. En effet, en raison des travaux du réaménagement du carrefour de Beaumont, une installation a seulement fonctionné de janvier à juin 2019 alors que la deuxième installation était à l'arrêt pour toute l'année 2019. De plus, des pannes sont intervenues sur plusieurs sites pour une indisponibilité totale de quatre mois.

FOIRES ET MARCHÉS

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
402.436.00	Electricité, remboursement de tiers		10'000.-	-10'000.-

Cette rubrique n'est plus utilisée. Elle a été remplacée par la rubrique 401.436.00 (comptabilisant CHF 7'958.-).

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
403.406.11	Théâtres	25'302.30	60'000.-	-34'697.70

Le nombre de représentations théâtrales est variable d'année en année selon la programmation effectuée dans les différentes salles de spectacles de la ville de Fribourg. Il est très difficile d'avoir une tendance par rapport à la programmation des événements. Le budget est établi sur la moyenne des cinq dernières années (CHF 59'986.-).

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
403.406.30	Autres spectacles	218'459.26	270'000.-	-51'540.74

Une facture concernant la taxe des spectacles n'a pas pu être établie en 2019 suite à la non-réception des décomptes. Le montant à facturer est estimé à environ CHF 60'000.- et sera comptabilisé en 2020. Certaines manifestations ont renoncé à encaisser une entrée en faveur d'une collecte et d'autres ont fermé.

SERVICE DU FEU

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
420.461.00	Subvention de l'ECAB	196'861.65	265'420.-	-68'558.35

Le montant de CHF 65'000.- attendu de l'ECAB budgété sur cette rubrique a finalement été comptabilisé sur la rubrique 409.301.00 (extourne).

5. Génie civil, environnement et énergie

ADMINISTRATION DE LA VOIRIE

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
502.434.00	Prestations facturées à des tiers	60'405.90	90'000.-	-29'594.10

Le nombre de manifestations pour lesquelles les prestations de la Voirie sont offertes augmente. Il en résulte un manque à gagner qui explique la différence entre le budget et les comptes.

DÉCHETS

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
530.434.01	Taxe de déchets	3'969'670.03	4'500'000.-	-530'329.97

Les taxes au sac ont diminué en raison d'un meilleur tri des déchets qui a eu comme conséquence une diminution des ventes de sacs poubelles en plus d'une estimation trop optimiste pour la taxe déchets de base.

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
530.439.00	Publicité sur camions ordures		10'000.-	-10'000.-

D'une part, le contrat liant la Ville avec l'entreprise en charge de la publicité sur les camions ordures n'a pas été honoré par cette dernière. Une procédure de mise en poursuite est en cours depuis le courant de l'année 2016. D'autre part, la recherche d'une nouvelle société pour cette prestation s'est montrée infructueuse.

DÉCHARGE DE CHÂTILLON

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
531.434.01	Taxes de remise en état	451'500.-	550'000.-	-98'500.-
531.434.02	Taxe Confédération (OTAS) facturée clients	711'640.40	880'000.-	-168'359.60
531.434.05	Taxe cantonale facturée aux clients	667'162.80	825'000.-	-157'837.20

Pour les trois rubriques ci-dessus, le tonnage effectif a été inférieur à ce qui était prévu, sans pour autant avoir eu une répercussion sur les revenus qui se calculent en fonction des tonnages et du type de déchet.

TRAITEMENT ET ÉVACUATION DES EAUX

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
532.434.00	Taxes d'épuration	3'071'453.47	3'641'520.-	-570'066.53

L'écart est en relation avec l'entrée en vigueur du règlement sur les eaux usées, actuellement en cours de révision. Il considère la perception d'une taxe de base permettant de couvrir le maintien de la valeur des installations. L'objectif actuel est de le traiter cette problématique de manière coordonnée avec la révision du règlement sur l'eau potable effectuée par Eau de Fribourg – Freiburger Wasser SA.

CADASTRE

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
540.435.00	Prestations et vente de matériel et plans	73'101.55	100'000.-	-26'898.45

L'évolution du SIT communal permet aujourd'hui à un grand nombre de personnes d'obtenir les renseignements de manière autonome, sans avoir besoin de passer commande auprès du Secteur du cadastre (plans divers, extraits simples, etc.). Cette rubrique sera à revoir lors de l'établissement des prochains budgets.

ECONOMAT

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
550.435.00	Ventes matériel, mobilier, machines	2'377.50	31'000.-	-28'622.50

Cette différence provient du transfert de la gestion de la centrale d'impression de l'économat au Service informatique. Les ventes ne sont donc plus comptabilisées dans les comptes de l'économat.

6. Urbanisme et architecture

PERSONNEL

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
601.452.00	Facturation gestion permis de construire	43'482.90	118'700.-	-75'217.10

Recettes nettes pour lesquelles la planification du personnel n'a pas été comptée. La planification est enregistrée dans une autre rubrique.

BATIMENTS ADMINISTRATIFS

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
611.451.00	Participation cantonale salaire personnel de nettoyage		25'000.-	-25'000.-

Il s'agit des frais de concierge facturés au canton pour les locaux Frima à Gottéron 13. Cette rubrique n'est plus nécessaire car Frima a déménagé en 2018 au Werkhof.

URBANISME - EXPLOITATION

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
620.434.00	Approbations divers PAD	7'460.-	20'000.-	-12'540.-

Cette rubrique a été surévaluée dans le cadre de l'élaboration du budget 2019. Seuls 2 PAD ont été facturés en 2019 en raison de l'ampleur des travaux liés au PAL.

7. Culture

SALAIRES REFACTURÉS OU SUR PROJETS

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
809.438.00	Exécution des travaux par le personnel	121'262.30	159'864.35	-38'602.05

La Ville de Fribourg fournit le personnel pour la gestion du fonds et le secrétariat de Coriolis Infrastructures, ce qui représente 0,9 EPT réparti sur trois employés, dotation pas entièrement utilisée par Coriolis Infrastructures.

8. Sports

SALAIRES REFACTURÉS OU SUR PROJETS

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
909.438.00	Exécution des travaux par le personnel	121'330.05	223'297.60	-101'967.55

Moins de travaux ont été effectués et refacturés à des tiers, en parallèle les traitements ont été plus bas et compensent cette différence (Bains de la Motta SA).

PATINOIRES

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
913.436.00	Frais facturés à des tiers	861.60	15'000.-	-14'138.40

En raison du changement de propriétaire de la patinoire principale, des frais d'énergie, notamment du SportCafé, n'ont pas été facturés au locataire (Fribourg-Gottéron).

9. Aide sociale

AIDE SOCIALE

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
1110.436.00	Cessions sur assurances sociales des avances LASoc	1'648'328.80	2'000'000.-	-351'671.20
1110.436.10	Cessions sur prest. diverses des avances LASoc	373'174.43	600'000.-	-226'825.57
1110.451.00	Facturation Etat part cantonale LASoc (RSF 831.0.1 art.32)	2'851'726.85	3'540'000.-	-688'273.15

Pour les trois rubriques ci-dessus, il s'agit ici de produits qui sont en lien direct avec les situations d'aide sociale. Si le nombre de situations et les montants de l'aide versée baissent, les montants tirés des cessions ou pris en charge par l'Etat seront également moins grands puisqu'ils sont interdépendants.

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
1110.436.40	Rbts individuels prest. sociales 100% à charge de la commune	119'812.03	250'000.-	-130'187.97

Il s'agit ici de produits qui sont en lien direct avec les situations d'aide sociale et des remboursements de cette dernière, qui dépendent de la capacité des personnes concernées à rembourser. Il est très difficile d'estimer les montants qui seront remboursés d'où la différence.

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
1110.451.10	Fact. pot commun district prest.LASoc (RSF 832.0.1 art.34)	-754'741.55	940'000.-	-1'694'741.55

Dans ce compte était passé un transitoire de CHF 1'330'000.- chaque année, de longue date. Comme ce montant ne correspond pas à une réalité tangible, il a été décidé de le supprimer, conformément à la recommandation de la fiduciaire responsable de la révision des comptes (dernier compte de ce type). Le montant effectivement reçu en récupération du pot commun de district est de CHF 578'258.45. Il a été décidé de laisser uniquement le montant annuel reçu qui représente un élément tangible, quand bien même il est calculé sur la base des chiffres de l'année précédente.

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
1110.452.00	Fact. à d'autres services (réfugiés et requ. d'asile)		50'000.-	-50'000.-

Ce montant est laissé au budget même si aucun mouvement n'est à constater car il se peut que ce type de prise en charge ne peut être exclu en fonction des situations futures imprévisibles.

10. Curatelles d'adultes

ADMINISTRATION

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
1200.436.00	Honoraires de gestion	700'000.-	800'000.-	-100'000.-

Les honoraires ne peuvent être encaissés que lorsque la Justice de paix en fixe le montant soit sur la base du rapport annuel soit lors du contrôle des comptes. En fin d'année 2019, notamment durant les mois d'octobre, novembre et décembre, la Justice de Paix n'a quasiment pas rendu de décision d'honoraires si bien que le Service des curatelles d'adulte n'a pas été en mesure de procéder à l'encaissement. Ce montant n'est pas perdu car il pourra être encaissé lorsque la Justice de Paix reprendra la fixation des honoraires

CHAPITRE IV.

Examen de détail de l'évolution des charges

A. Observations générales

Les charges sont passées de CHF 233.2 mio au budget à CHF 237.6 mio aux comptes. L'analyse des charges par nature démontre globalement leur bonne maîtrise. Voici l'évolution en CHF, hors imputations internes :

	Nature comptable	Comptes 2019	Budget 2019	Ecart en CHF	Ecart en %
30	Charges de personnel	63'007'877	63'412'451	-404'574	-0.6%
31	Biens, services et marchandises	29'277'221	33'392'516	-4'115'295	-12.3%
32	Intérêts passifs	6'720'656	5'840'900	879'756	15.1%
33	Amortissements	10'537'641	15'492'045	-4'954'404	-32.0%
35	Remboursements et participations à des collectivités publiques	68'467'732	68'298'086	169'647	0.2%
36	Subventions accordées	34'576'104	37'188'713	-2'612'609	-7.0%
38	Attributions aux réserves	25'039'420	9'602'621	15'436'799	160.8%
	Total (sans imputations internes)	237'626'652	233'227'332	4'399'320	1.9%

L'analyse des charges de personnel est intégrée dans le chapitre séparé du présent Message.

La rubrique "Biens, services et marchandises" (31) diminue de 12.3% (CHF 4.1 mio). Un peu plus de la moitié de l'écart (CHF 2.2 mio) provient d'une diminution des charges pour les débiteurs irrécouvrables (CHF 0.3 mio) et d'un ajustement des provisions sur les impôts irrécouvrables (CHF 1.9 mio), suite à l'adaptation de la méthode de calcul. Les abonnements TPF pour écoles (CHF 0.3 mio), les frais d'études pour sites pollués (CHF 0.3 mio), les frais de contentieux (CHF 0.2 mio), les achats de terrain non réalisés (CHF 0.2 mio) ainsi que le traitement des ordures par des tiers (CHF 0.1 mio) moins importants que ce qui avait été prévu

constituent le gros des écarts. Le solde des différences est constitué d'une multitude d'effets (plus de 500) pour des montants de moindre importance.

Le calcul des intérêts passifs (rubrique 32) montre un écart de 15.1% reflétant le montant de la correction de valeur de la participation à SINEF SA (CHF 1.4 mio) essentiellement compensé par la baisse des intérêts sur dettes à moyen et long termes (CHF -0.7 mio). Cette dernière s'explique par une planification des dépenses ambitieuse qui ne s'est pas réalisée et des encaissements d'acomptes d'impôts suffisants à compenser les besoins de couverture des charges de fonctionnement et des dépenses d'investissements revues à la baisse.

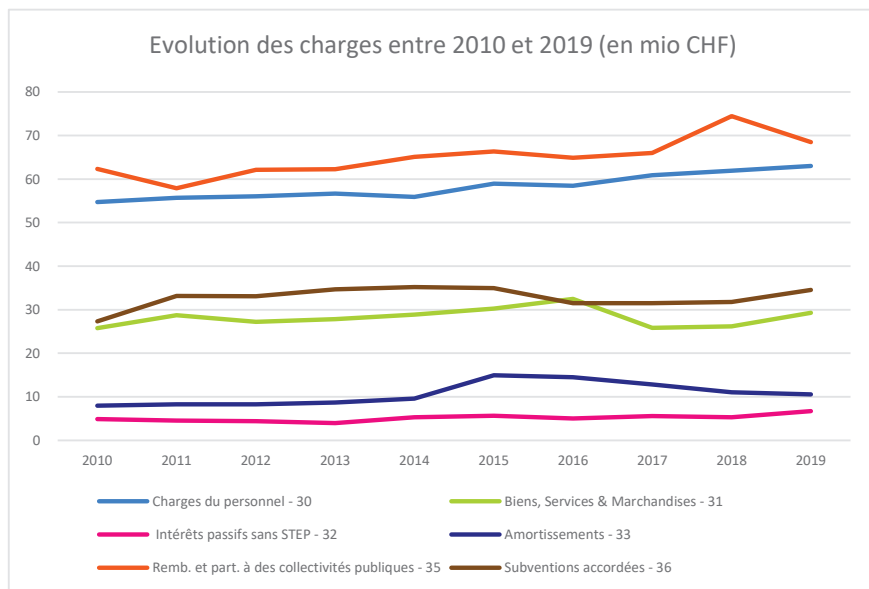
L'écart au niveau de la rubrique 33 "Amortissements" (CHF 5.0 mio) s'explique en majeure partie par les écarts sur amortissements canalisations et STEP (CHF 3.6 mio) pour lesquels les taxes perçues sont en net retrait depuis deux ans. Le solde provient des reports des dépenses d'investissements sur les années suivantes (notamment l'école de la Vignettaz (CHF 0.8 mio)), retardant de par ce fait leur activation.

La rubrique 35, regroupant les remboursements et participations à des collectivités publiques, a augmenté de CHF 0.2 mio (0.2%). L'essentiel de l'écart provient des frais divers avec l'Etat tels que le salaire des enseignants du primaire par exemple.

Les "Subventions accordées" (rubrique 36, CHF -2.6 mio) voient essentiellement une diminution de CHF 2.1 mio dans le cadre de la LASoc (frais d'organismes de MIS, frais médicaux de base et frais de logements) et de CHF 0.3 mio dans la participation au trafic régional.

L'augmentation de l'attribution aux réserves (rubrique 38) de CHF 15.4 mio est composée principalement des attributions aux provisions Pila et CPPVF pour SINEF SA, ainsi que la vente de terrain à la route St-Nicolas-de-Flüe (CHF 13.7 mio), l'évolution des réserves obligatoires composant le solde de l'écart constaté (CHF 1.8 mio).

1. Evolution des charges – historique (sans les réserves)



En 2011, la nouvelle péréquation financière a diminué la rubrique 35 "Remboursement et participation à des collectivités publiques" de l'ordre de CHF 6.0 mio grâce à la nouvelle méthode de facturation calculée exclusivement sur la population. Par contre, la rubrique 36 "Subventions accordées" augmente d'environ CHF 5.1 mio à cause de la participation à la péréquation des charges, alors que les recettes encaissées au titre de la péréquation des besoins étaient de CHF 2.0 mio (solde à la charge de la Ville de CHF 3.0 mio).

En 2014, la rubrique 30 "Charges de personnel" diminue légèrement en raison de la réduction de la participation des employeurs à la caisse de prévoyance (le taux de cotisation passe de 16.5% à 12.0%). Cette évolution

est liée à la réforme structurelle et au financement de la caisse de prévoyance voté le 21 janvier 2013 par le Conseil général. En corollaire, les charges d'intérêts, rubrique 32 "Intérêts passifs" et les amortissements, rubrique 33, liées au prêt de la Caisse de prévoyance augmentent de CHF 2.5 mio au total.

En 2015, les amortissements (rubrique 33) augmentent en raison de la couverture des charges des canalisations et les charges de personnel (rubrique 30) augmentent en raison de la création de la provision pour le solde d'heures variables et les vacances du personnel communal au 31.12.2015 (rubrique charge du personnel).

L'année 2016 voit la rubrique 31 "Biens, services et marchandises" augmenter de 9.9% (CHF 2.9 mio) en raison de l'élargissement du périmètre de calcul de la provision pour pertes sur débiteurs (prise en compte des montants inférieurs à CHF 1'000). Sans cet effet, cette rubrique de charges se situe en-dessous du budget à hauteur de CHF 1.0 mio. Les "Subventions accordées" (rubrique 36) voient une diminution de CHF 3.3 mio en raison de baisses dans le subventionnement d'institutions privées et de personnes physiques.

En 2017, les mouvements principaux concernent l'augmentation des charges de personnel (nouveaux postes et provision pour vacances et heures supplémentaires) ainsi que la diminution de la rubrique 31 (biens, services et marchandises), les charges uniques 2016 de la provision pour pertes sur débiteurs ayant retrouvé un niveau usuel (CHF -4.7 mio par rapport à 2016).

En 2018, l'évolution principale se situe au niveau de la rubrique 35, en raison de la création d'une provision pour la CPPEF (CHF +6.0 mio). Pour information, dans la rubrique 36, la participation communale à la péréquation des ressources se monte à CHF 3.6 mio alors que les recettes encaissées au titre de la péréquation des besoins sont de CHF 2.3 mio (solde de CHF 1.3 mio à la charge de la Ville de Fribourg).

En 2019, les principales évolutions de charges proviennent de la rubrique 31 « Biens, services et marchandises » avec une augmentation de 11.8% (CHF 3.1 mio) et de la rubrique 32 « intérêts passifs » avec 25.9% d'augmentation (CHF 1.4 mio). La progression de la rubrique 31 est due aux frais d'exploitation de la STEP facturés par SINEF SA (CHF 1.1 mio), aux abonnements TPF pour les élèves (CHF 1.3 mio), aux primes ECAB (CHF 0.3 mio) ainsi qu'aux variations d'une multitude d'effets (CHF 0.4 mio). L'écart sur la rubrique 32 provient, comme mentionné plus haut, du montant de la correction de la valeur de la participation à SINEF SA (CHF +1.4 mio).

B. Evolution des charges – commentaires des rubriques par Services

Les explications ci-après portent sur les écarts de plus de 10% dès CHF 10'000.- des charges non liées.

1. Administration générale

SECRETARIAT DE VILLE

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
110.315.00	Conservation et restauration d'archives	137'623.60	60'000.-	77'623.60

Sur ce compte ont été comptabilisés des salaires dont un remboursement complémentaire figure dans le compte 110.436.20 (remboursement de tiers), qui voit une recette de CHF 50'000.- de la Bourgeoisie, ajoutée à un solde de recette reportée de 2018 de CHF 41'347,50.-, et réduit ainsi le dépassement.

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
110.318.02	Honoraires de traduction	115'749.20	80'000.-	35'749.20

Augmentation en raison de l'effort mis sur l'amélioration de la situation de la langue allemande en Ville de Fribourg, suite au rapport du Conseil communal au postulat n° 23.

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
110.318.01	Affranchissements	284'714.75	250'000.-	34'714.75

Un montant de CHF 19'000.- aurait dû toucher la rubrique 112.318.10 (affranchissements postaux votations et élections) car il concernait les affranchissements des votations et élections. Les budgets affranchissements réunis suffisent à couvrir les charges effectives des deux rubriques.

SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
130.318.10	Sécurité au travail : mandat externe	40'203.40	5'000.-	35'203.40

Afin de décharger le chargé de sécurité au travail, la Ville a confié un mandat à la société TraSec Conseil Sàrl. Un nouveau poste de chargé de sécurité au travail (60%) a été autorisé par le CG pour 2020.

PERSONNEL COMMUNAL

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
131.304.00	Caisse de prévoyance : Pont AVS	278'290.-	185'000.-	93'290.-

En plus des départs à la retraite ordinaire, il y a eu plus de demandes de retraite anticipée.

2. Finances

IMPÔTS

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
210.329.00	Intérêts rémunérateurs + escomptes sur acomptes	542'175.05	400'000.-	142'175.05

Cette rubrique évolue en fonction des avances fiscales payées par les contribuables de la Ville. Des montants plus élevés ont été enregistrés comme acomptes, qui ont dû être rémunérés lors des remboursements.

AUTRES PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
259.323.00	Correction de la valeur de la participation SINEF SA	1'400'000.-		1'400'000.-

Fin février 2020, la facture de la CPPVF pour les mesures compensatoires et les mesures plancher des employés de SINEF SA au 31.12.2019 a été envoyée. Son paiement va impacter directement le résultat de l'entreprise et le niveau de ses fonds propres. Raison pour laquelle la Ville effectue sans attendre une correction de la valeur de sa participation (CHF 2.0 mio au 01.01.2019) pour un montant équivalent, à savoir CHF 1.4 mio. La valeur à fin 2019 de la participation de SINEF SA au bilan de la Ville passe donc à CHF 0.6 mio.

3. Ecoles

ADMINISTRATION

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
300.352.00	Autres communes : écolages	46'834.25	30'000.-	16'834.25

Un montant de CHF 36'000.- a dû être exceptionnellement versé à FOSFreiburg pour le règlement d'une affaire de longue date concernant la scolarisation des enfants d'une famille à FOS au lieu d'un établissement de la Ville. Le changement d'établissement est autorisé par les inspecteurs scolaires, les communes ne donnant qu'un préavis.

ECOLE DE JOLIMONT

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
311.317.01	Frais de réunions	17'673.70	5'000.-	12673.70

Aucune rubrique n'ayant été prévue pour le service de menus à midi pour le CO de Jolimont, il a été décidé de comptabiliser les coûts sur cette rubrique. Les frais de réunions tels que budgétés s'élèvent à CHF 2'252.70. Les charges restantes sont les menus payés à BG Gastronomie d'un montant de CHF 15'421.-. Ces derniers sont compensés par la participation des parents d'un montant de CHF 14'416.-, comptabilisée sur la nouvelle rubrique 311.434.00 (non budgétée).

ECOLES PRIMAIRES

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
320.319.00	Mobilité scolaire, prestations de tiers	45'091.25	30'000.-	15'091.25

Les CHF 30'000.- budgétés comprenaient CHF 15'000.- pour le pédibus et CHF 15'000.- pour la 1^{ère} partie du plan de mobilité du Jura. Celui-ci a pu se faire plus rapidement et la totalité a été payée en 2019.

ACCUEILS EXTRASCOLAIRES

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
350.316.00	Locations de locaux externes	61'360.-	38'400.-	22'960.-

En plus de la location des baraques de l'accueil de la Vignettaz (budget), location supplémentaire de St-Justin depuis le 1^{er} août suite à l'augmentation de capacité de l'accueil extrascolaire du Bourg.

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
350.318.10	Prestations de tiers	14'938.85		14'938.85

Cette rubrique englobe les travaux de nettoyages des locaux loués par le Service des écoles à la Cité St-Justin depuis le 1^{er} août 2019 ainsi que les honoraires du psychologue scolaire engagé sur mandat pour la supervision du personnel de l'Accueil scolaire qui, selon le règlement communal y relatif, est désormais externalisée.

4. Génie civil, environnement et énergie

VEHICULES ET MACHINES

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
510.315.00	Entretien par des tiers	110'069.30	100'000.-	10'069.30

Des frais de réparation plus importants que prévus sont survenus.

DECHARGE DE CHATILLON

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
531.314.01	Frais de remise en état	243'885.01	100'000.-	143'885.01

Une surface de remise en état supplémentaire a été construite afin de limiter l'apport en eau de pluie et de diminuer le traitement des eaux à la station d'épuration.

TRAITEMENT ET EVACUATION DES EAUX

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
532.318.35	Exploitation de la STEP par SINEF SA	1'119'907.02		1'119'907.02

Le déplacement du personnel de la STEP chez SINEF SA s'est fait sur la base d'un contrat d'exploitation. Les coûts d'exploitation du personnel sont considérés sur la présente rubrique. En corolaire, les traitements de la STEP sont réduits d'une part correspondante (neutre).

ECONOMAT

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
550.311.00	Mobilier et machines (achats)	95'066.25	85'000.-	10'066.25

Le déménagement du Secteur du contrôle des habitants a mis en évidence un dépassement budgétaire qui se reporte sur la présente rubrique.

5. Urbanisme et architecture

BATIMENTS LOCATIFS

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
613.314.00	Entretien par des tiers	163'868.35	140'000.-	23'868.35

Renforcement statique, ingénieur maçon et peinture pour un montant de CHF 10'993.15, tableau de commande des installations électriques, électricien pour CHF 6'623.55 au Grand-Places 12. Plusieurs réparations et remplacement de machines de ménage soit lave-vaisselle, machines à laver et cuisinières pour un montant de CHF 10'948.50

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
613.315.00	Installations et équipements (entretien)	43'500.10	32'000.-	11'500.10

Des charges touchant cette rubrique mais également la 613.314.10 (Semiramis frais communs PPE) ont été comptabilisées uniquement sur ce compte, ce qui génère un dépassement.

ATELIERS ET DEPOTS

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
614.312.30	Gaz, mazout	60'861.35	30'000.-	30'861.35

Les consommations de Parc et promenade à l'allée du Cimetière ont été comptabilisées sur cette rubrique expliquant les soldes positifs sous 621.312.30, 622.312.30 et 623.312.30. Les frais de l'ensemble de ces rubriques sont regroupées dès 2020 et bénéficient d'un budget de 70'000.-

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
614.315.00	Installations et équipements (entretien)	27'625.70	15'400.-	12'225.70

Des travaux d'entretien biennaux ont été exécutés cette année soit le contrôle des extincteurs aux Neigles 50 pour CHF 1'136.- et la vidange des séparateurs aux Serres pour CHF 5'487.55.-, une adaptation budgétaire à 17'000.- a été demandée pour 2020.

6. Sports

AUTRES TERRAINS ET INSTALLATIONS

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
912.313.00	Matériaux et fournitures (achat)	34'323.25	4'000.-	30'323.25

Le Service des sports a participé au financement du projet Fribourg (ou)vert conduit par le Service urbanisme et architecture. Il s'agit de la partie "Autour du foot". Lors de l'élaboration du budget 2019, toutes les informations chiffrées n'étaient pas en possession du Service des sports. Il s'avère cependant que si l'on considère l'ensemble du chapitre 912 (912.311, 912.313 et 912.314), le budget est maîtrisé.

PATINOIRES

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
913.312.30	Gaz, mazout	65'400.95	52'000.-	13'400.95

La différence est due au fait qu'une partie de la consommation de l'année 2018 a été facturée en 2019 en raison des discussions en cours entre les différents partenaires.

PISCINE DU LEVANT

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
915.312.30	Gaz, mazout	116'102.35	100'000.-	16'102.35

La différence s'explique par une sous-estimation des coûts liés au CAD installé en 2016. Le Service des sports procédera à un ajustement lors de l'élaboration du budget 2021.

HALLE OMNISPORTS ST-LEONARD

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
917.312.30	Gaz, mazout	56'322.85	35'000.-	21'322.85

La différence est due à une augmentation des événements, notamment les compétitions des clubs conventionnés dans la halle omnisports ce qui induit une croissance de la consommation d'énergie. En outre, la

production d'énergie s'effectue par une installation provisoire extérieure avant que le bâtiment soit prochainement relié au CAD.

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
917.314.00	Travaux par des tiers	99'689.20	80'000.-	19'689.20

Des travaux non prévus ont été effectués, à la suite d'un problème d'étanchéité du toit du bâtiment, par une entreprise spécialisée pour un montant de CHF 14'196.-. Une réparation concernant le dysfonctionnement des panneaux de basketball électriques de la halle ouest a été réalisée pour le montant de CHF 7'481.-.

7. Curatelles d'adultes

ADMINISTRATION

		Comptes 2019	Budget 2019	Ecart
1200.318.01	Frais administratifs non récupérables	36'603.80	10'000.-	26'603.80

Les dépenses liées à l'indemnisation des traducteurs pour malentendants ont augmenté de manière significative. Le Service curatelles d'adultes doit également avancer les frais de curatelle pour un avocat nommé dont les frais sont mis à charge de la Ville et refacturés par la suite au pupille. Le montant a été adapté pour le budget 2020.

C. Analyse spécifique de quelques centres de charges

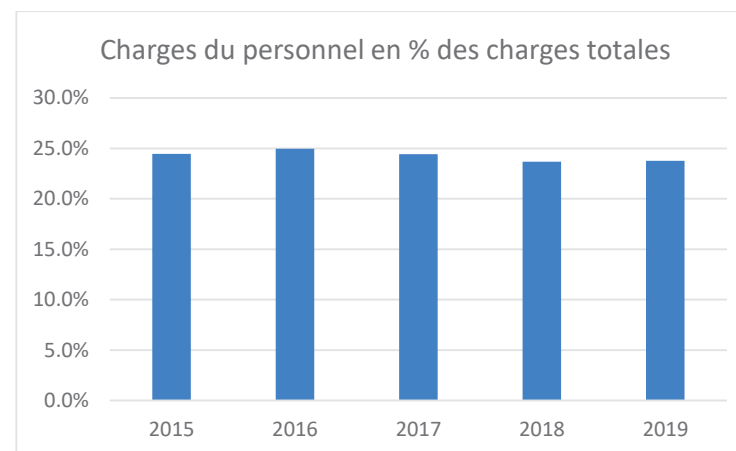
1. Les charges du personnel

Les charges du personnel se sont élevées en 2019 à CHF 63.0 mio, ce qui représente un montant de CHF 0.4 mio inférieur au budget. Ces charges se sont élevées à CHF 61.9 mio (CHF +1.1 mio, +1.8%) aux comptes 2018.

Pour la deuxième fois depuis la création de la provision pour heures supplémentaires et vacances du personnel, une diminution des soldes a permis de prélever un montant modeste de CHF 0.2 mio (CHF 0.1 mio en 2018), ce qui a diminué d'autant les charges annuelles.

Le solde du dépassement de CHF 0.4 mio s'explique principalement par une diminution des salaires du personnel administratif et d'exploitation de CHF 0.5 mio, ceci soustraction faite des charges sociales légèrement moins élevées (CHF -0.1 mio).

La part des charges du personnel relative aux charges globales est en diminution, ce qui est positif dans le cadre de leur maîtrise ; elle est, dans l'exercice 2019, de 23.4% contre 23.7% en 2018 et 24.4% en 2017. La moyenne sur la période 2015-2019 est à 24.2%. Le système d'information des RH (SIRH) en cours de définition devrait également améliorer la gestion des charges, des EPT et des postes de travail.



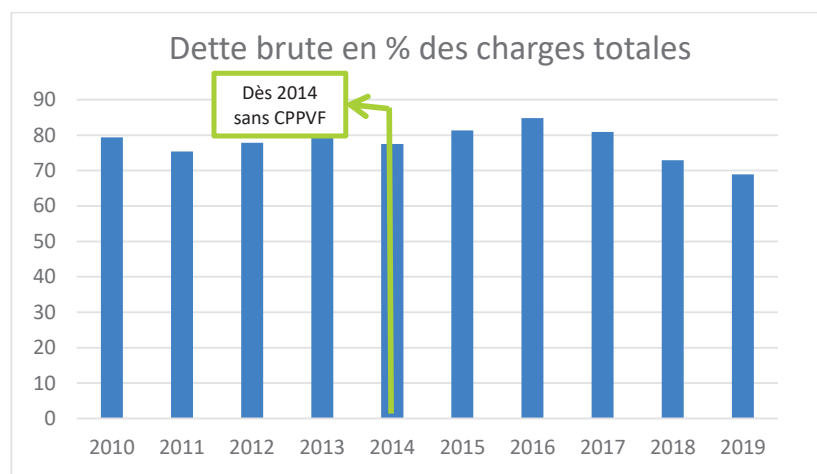
2. Les charges financières

a) La dette publique

La dette publique brute s'élevait, au 31 décembre 2019, à CHF 182.5 mio (contre CHF 190.5 mio au 31 décembre 2018), les emprunts STEP et Châtillon compris, soit CHF 4'757 (4'958) par habitant (38'365 habitants au 1^{er} janvier 2019) et la dette publique nette à CHF 138.2 mio (CHF 150.1 mio) (dette publique brute moins le total des liquidités et les fonds avec trésorerie), soit CHF 3'602 (CHF 3'907) par habitant. Cette diminution de dette publique est directement liée à l'augmentation des recettes fiscales et au calendrier retardé de certains projets d'investissement importants (oppositions, délais supplémentaires). Le besoin d'emprunter sur les marchés financiers ne s'est déclaré que pour remplacer un emprunt long terme de CHF 11.0 mio par un nouveau de CHF 15.0 mio (2019-2036 à 0.89%) alors qu'un autre emprunt à court terme de CHF 11.0 mio également a pu être remboursé. Le poids de la dette publique brute oscille entre 68% et 85% des charges totales depuis 2010, il atteint 85% en 2016, pour redescendre à 68.9% en 2019. Le prêt de CHF 46.8 mio (CHF 43.4 mio

à fin 2019) de la Caisse de prévoyance à la Ville de Fribourg n'est pas considéré dans les chiffres.

Année	Montant	% des charges totales
2010	169'300'000	79.40
2011	168'500'000	75.33
2012	173'500'000	77.87
2013	178'500'000	79.70
2014 <i>sans CPPVF</i>	180'539'854	77.53
2015 <i>sans CPPVF</i>	193'500'000	81.35
2016 <i>sans CPPVF</i>	202'500'000	84.77
2017 <i>sans CPPVF</i>	201'500'000	80.87
2018 <i>sans CPPVF</i>	190'500'000	72.91
2019 <i>sans CPPVF</i>	182'500'000	68.87



Dans le tableau suivant figurent les emprunts à long terme (conclus pour une durée de 5 ans au minimum) au 31.12.2019.

Tableau des emprunts à long terme au 31.12.2019

	Taux	Durée de l'emprunt	Montant de l'emprunt	Montant remboursé	Capital au 31.12.2019	Intérêts passifs 2019	
BCF (taux fixe in fine)	2.49	2010 - 17.03.20			10'000'000	249'000.00	
Banque Valiant SA (taux fixe, rbt 1 Mio)	1.95	2010 - 25.03.20		1'000'000	500'000	8'775.03	
UBS SA (Swap 2.05% + marge s/Libor)	2.47	2010 - 09.04.19				38'273.61	
PostFinance (taux fixe in fine)	1.83	2011 - 01.02.21			5'000'000	91'500.00	
PostFinance (taux fixe in fine)	1.63	2011 - 25.03.19		11'000'000		42'334.72	
SUVA (taux fixe in fine)	2.56	2011 - 30.04.21			10'000'000	256'000.00	
SUVA (taux fixe in fine)	1.23	2012 - 30.03.22			11'000'000	135'300.00	
BCF (taux fixe in fine)	1.33	2013 - 04.02.23			10'000'000	133'000.00	
PostFinance (taux fixe in fine)	1.22	2013 - 24.04.23			10'000'000	122'000.00	
PostFinance (taux fixe in fine)	1.19	2013 - 23.05.22			10'000'000	119'000.00	
Luzerner Pensionkasse (taux fixe in fine)	1.17	2013 - 20.11.20			6'000'000	70'200.00	
PostFinance (taux fixe in fine)	1.50	2014 - 19.03.24			10'000'000	150'000.00	
UBS SA (taux fixe in fine)	0.56	2015 - 30.01.25			8'000'000	44'800.00	
UBS SA (Libor + marge 0.1%)	2.89	2015 - 09.02.25				130'164.21	
UBS SA (Swap 0.88%) BCF (marge s/Libor)	1.93	2013 - 17.04.23			12'000'000	231'476.60	
UBS SA (taux fixe in fine) - DOSF	0.58	2015 - 23.03.25			10'000'000	58'000.00	
UBS SA (taux fixe in fine) - DOSF	1.22	2015 - 30.03.35			5'000'000	61'000.00	
Axa - Winterthur-Vie (taux fixe in fine)	1.22	2015 - 15.06.32			10'000'000	122'000.00	
Pensionskasse Post (taux fixe in fine)	1.25	2015 - 04.08.30			10'000'000	125'000.00	
Crédit Suisse (taux fixe in fine)	0.55	2016 - 25.02.31			10'000'000	45'500.00	
Crédit Suisse (taux fixe in fine)	0.70	2016 - 25.02.33			10'000'000	35'750.00	
Crédit Suisse (Swap 2.6% +marge s/Libor)	4.13	2008 - 30.06.22			10'000'000	413'439.76	
BCF avance à terme fixe	0.89	28.03.19-2036			15'000'000	100'866.65	
					12'000'000	182'500'000	2'783'380.58
Ventilation des intérêts attribués						-57'583.65	
Extourne intérêts courus 2018						-949'886.55	
Intérêts courus 2019						1'073'055.19	
				0	12'000'000	182'500'000	2'848'965.57

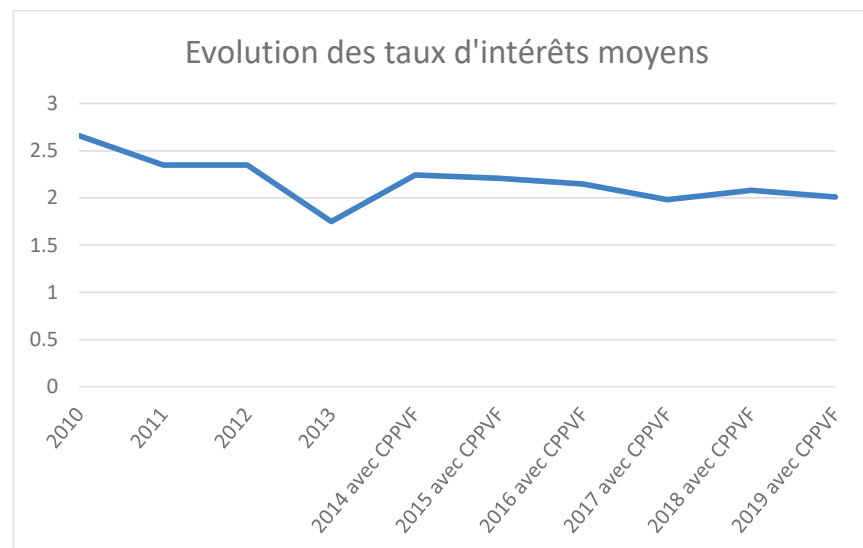
b) Les intérêts passifs des emprunts

Les intérêts passifs des dettes à moyen et long terme (chapitre 32, rubrique 322 des comptes par nature) se sont montés à CHF 4.8 mio contre CHF 5.4 mio au budget. Ce montant intègre celui de CHF 1.9 mio qui concerne l'intérêt de la dette de la recapitalisation de la Caisse de prévoyance.

Charges des intérêts passifs de 2010 à 2019

Année	Montant	% des charges totales
2010	4 826 949	2.3%
2011	4 094 967	1.8%
2012	3 936 998	1.8%
2013	3 471 904	1.6%
2014 avec CPPVF	5 098 312	2.2%
2015 avec CPPVF	5 028 672	2.1%
2016 avec CPPVF	4 690 337	2.0%
2017 avec CPPVF	5 123 138	2.1%
2018 avec CPPVF	4 869 923	1.9%
2019 avec CPPVF	4 777 906	1.8%

Evolution de la moyenne des taux d'intérêts des emprunts communaux



Le graphique ci-dessus donne l'évolution des taux d'intérêts moyens des emprunts communaux depuis 2010. La baisse régulière est principalement due à la consolidation d'emprunts à des taux plus bas et à des investissements en baisse durant les législatures précédentes.

En 2011, CHF 26.0 mio d'emprunts ont été renouvelés à des taux moyens de 2.0% sur une période moyenne de 8 ans, ce qui a permis de diminuer une nouvelle fois les frais d'intérêts de l'ordre de CHF 0.75 mio par rapport à 2010.

En 2012, pour acheter le terrain de Cardinal, un nouvel emprunt de CHF 11.0 mio a été contracté à fin mars au taux de 1.2% sur 10 ans. Par contre, le seul emprunt arrivé à échéance en 2011 de CHF 5.0 mio n'a pas été renouvelé, ce qui explique la stabilité du taux moyen des emprunts.

En 2013, malgré l'augmentation de la dette de CHF 5.0 mio, les nouveaux emprunts de CHF 36.0 mio ont été contractés avec un taux moyen de 1.23% alors que les emprunts remboursés de CHF 31.0 mio montraient un taux moyen de 2.55%. C'est cette différence qui explique la diminution du pourcentage des intérêts passifs par rapport aux charges totales (sans charges extraordinaires).

En 2014, la dette est restée relativement stable malgré des investissements nets pour CHF 67.4 mio (dont CHF 48.4 mio pour la CPPVF). Durant l'année écoulée, un emprunt de CHF 5.0 mio à 2.77%, un emprunt de CHF 3.0 mio à 3.04%, ainsi qu'un amortissement de CHF 1.0 mio sur un emprunt à 1.95% ont été remboursés. Un refinancement de CHF 10.0 mio a été contracté à 1.5%, taux plus bas que le taux moyen annuel qui se situe à 1.71%. Ce renouvellement sur dix ans permet de maintenir des taux stables pour le moyen-long terme. Malgré le taux de 4.25% sur la dette liée au prêt de la Caisse de prévoyance, le taux moyen se situe à 2.24%, légèrement inférieur à la situation de 2013.

En 2015, la dette a augmenté de CHF 14.0 mio. Des emprunts de CHF 1.0 mio (1.95%), CHF 5.0 mio (2.47%), CHF 6.0 mio (1.18%), CHF 8.0 mio (2.53%), CHF 10.0 mio (2.19%) et CHF 10.0 mio (3.0%) ont été remboursés pour un montant de CHF 40.0 mio au total. De nouveaux emprunts ont été contractés pour un montant total de CHF 54.0 mio à un taux moyen de 1.22%. Le taux moyen de tout le portefeuille a pu être diminué à 2.21%.

En 2016, des montants de CHF 1.0 mio (1.95%), CHF 5.0 mio (1.84%) et CHF 5.0 mio (2.79%) ont été remboursés, pour un montant de CHF 11.0 mio. Deux nouveaux emprunts de CHF 10.0 mio chacun ont été contractés pour 15 ans (0.55%) et 17 ans (0.7%), ce qui fait baisser le taux d'intérêt moyen à 2.15%.

En 2017, aucun nouvel emprunt n'a été contracté ; les remboursements effectués permettent de diminuer le taux moyen à 1.48% (sans CPPVF) et 1.96% (avec CPPVF).

En 2018 comme en 2017, aucun nouvel emprunt n'a été contracté. Cependant, les emprunts court terme à taux négatif effectués en 2017, plus nombreux qu'en 2018, ont fait augmenter légèrement le taux moyen à 1.58% (sans CPPVF) et 2.08% (avec CPPVF).

En 2019 un emprunt de CHF 11.0 mio au taux de 1.63% a été remboursé puis remplacé par un nouvel emprunt de CHF 15.0 mio au taux plus avantageux de 0.89%. Ce changement, plus deux emprunts court terme à taux négatif ont permis de faire baisser le taux moyen des emprunts à 1.49% (sans CPPVF) et 2.01% (avec CPPVF).

c) Les amortissements

Les amortissements légaux ordinaires se sont montés à CHF 10.0 mio contre CHF 10.3 mio aux comptes 2018 et les amortissements complémentaires et extraordinaires se sont élevés à CHF 0.5 mio, pour les financements spéciaux STEP et canalisations, contre CHF 0.7 mio aux comptes 2018 (STEP et canalisations).

CHAPITRE V. Analyse du bilan

A. Actif du bilan

	2019	2018	Ecart
Actif	437'173'336.23	410'050'920.29	27'122'415.94
Patrimoine financier	187'370'376.72	181'362'942.11	6'007'434.61
Disponibilités (liquidités)	44'305'831.93	40'395'718.98	3'910'112.95
Avoirs	-108'188'138.75	-104'100'364.34	-4'087'774.41
Placements	60'022'531.83	59'339'251.33	683'280.50
Actifs transitoires	191'230'151.71	185'728'336.14	5'501'815.57
Patrimoine administratif	249'802'959.51	228'687'978.18	21'114'981.33
Investissements	228'444'075.39	206'230'371.83	22'213'703.56
Prêts et participations	18'587'640.20	19'479'068.19	-891'427.99
Subventions d'investissements	2'771'243.92	2'978'538.16	-207'294.24

Ci-après figurent les commentaires globaux et le cas échéant, ceux de l'évolution entre 2017 et 2018.

1. Patrimoine financier

Les **disponibilités** fluctuent en fonction de plusieurs facteurs comme les débiteurs, les créanciers, le résultat de l'exercice, etc. Grâce à des emprunts de courte durée, la trésorerie est maintenue à un seuil minimal d'environ CHF 15.0 mio afin de garantir les liquidités nécessaires au bon fonctionnement de la Commune. Les recettes fiscales supplémentaires des personnes morales sorties de leur régime fiscal particulier et reçues sous forme d'acomptes sont à l'origine de la situation particulièrement favorable

et exceptionnelle des liquidités, tout comme parallèlement le décalage dans le calendrier de réalisation de gros investissements (oppositions, etc.).

Le montant négatif des **avoirs** provient des acomptes versés par les contribuables pour leurs impôts 2018 et 2019 et qui ne sont pas encore facturés. L'écart négatif de CHF 4.1 mio entre 2018 et 2019 est dû à des impôts à encaisser plus importants que l'année dernière.

Les **placements** ont augmenté de CHF 0.7 mio ; deux prêts ont été octroyés à SINEF SA au taux du marché totalisant CHF 2.0 mio (CHF 1.0 mio à court terme et CHF 1.0 mio à 5 ans), et une tranche supplémentaire de CHF 800'000.- du prêt de CHF 5.0 mio à BFF SA a été libérée. Une correction de la valeur de la participation de SINEF SA suite à la facture des mesures compensatoires de la CPPVF a été comptabilisée pour un montant de CHF -1.4 mio et le fonds d'amortissement des immeubles a été augmenté de CHF -1.1 mio, alors que les investissements dans l'immeuble de la place des Ormeaux 1 s'est monté à CHF 0.4 mio.

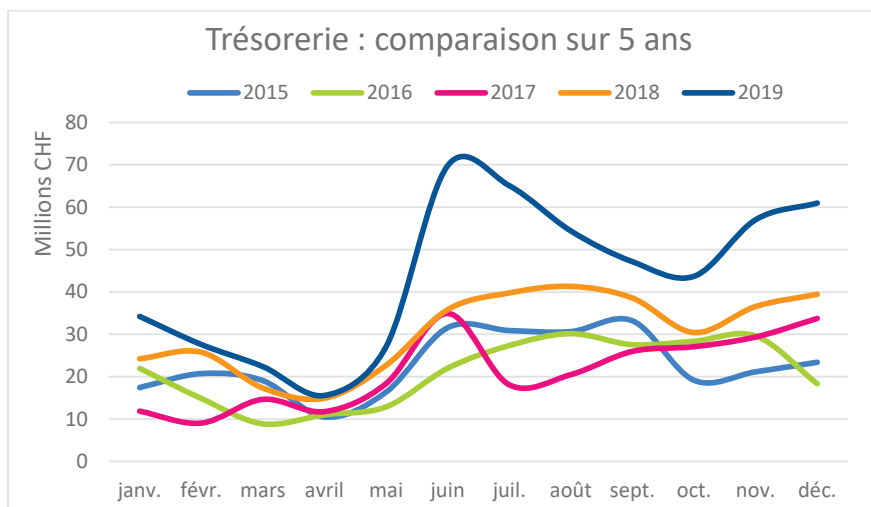
Les **actifs transitoires** fluctuent en fonction des besoins de provisions à faire pour les impôts non encore facturés, mais dont les acomptes ont été demandés.

2. Patrimoine administratif

Les **investissements** ont augmenté de CHF 22.2 mio. Ils sont composés des nouveaux investissements diminués des amortissements effectués et des subventions reçues (voir détail dans le compte des investissements).

En ce qui concerne les **prêts et participations**, leur diminution a été de CHF 0.9 mio et concerne principalement les amortissements de la salle de spectacle Equilibre et de Nuithonie, ainsi que de la participation à l'extension de l'Hôpital cantonal ainsi que du réaménagement du site sportif St-Léonard.

La diminution des **subventions d'investissements** de CHF 0.2 mio est liée essentiellement aux amortissements de la halle des fêtes de St-Léonard.



Le tableau ci-dessus montre l'évolution annuelle de la trésorerie sur les cinq dernières années. Durant les mois de mars, avril et mai, la Ville de Fribourg ne reçoit pas d'acomptes d'impôt, ce qui explique le niveau bas de la trésorerie durant cette période. Les taux "libor" (moins d'une année) actuellement négatifs, permettent d'obtenir des ponts de trésorerie bon marché pour couvrir les besoins durant de courtes périodes (1 à 6 mois) ; cette possibilité est utilisée depuis 2016, ce qui a quelque peu lissé la fluctuation mensuelle.

B. Passif du bilan

	2019	2018	Ecart
Passif	-437'173'336.23	-410'050'920.29	-27'122'415.94
Engagements	-352'588'533.96	-334'265'617.75	-18'322'916.21
Engagements courants	-13'526'710.11	-3'088'593.41	-10'438'116.70
Dette à court terme	0.00	-11'000'000.00	11'000'000.00
Dette à moyen et long terme	-182'500'000.00	-179'500'000.00	-3'000'000.00
Engagement envers des entités particulières	-46'212'054.10	-46'920'004.35	707'950.25
Provisions	-65'232'000.00	-49'359'374.00	-15'872'626.00
Passifs transitoires	-45'117'769.75	-44'397'645.99	-720'123.76
Réserves	-35'044'655.02	-29'543'758.67	-5'500'896.35
Fortune	-49'540'147.25	-46'241'543.87	-3'298'603.38

Le mouvement de CHF 10.4 mio dans les **engagements courants** s'explique principalement par la variation du solde du compte courant de l'Etat (CHF 7.4 mio) ainsi que la variation du solde des créances fournisseurs (CHF 2.4 mio). Ce compte de regroupement évolue en fonction de l'arrivée des factures à la comptabilité de la Ville. Il faut relever que plus de CHF 60.0 mio de factures transitent par le compte courant de l'Etat. Son solde présente un montant en faveur de la Ville, et ceci la quasi-totalité de l'année afin d'éviter des charges d'intérêts passifs.

Les **dettes à court terme** sont nulles au 31.12.2019, les ponts de trésorerie auxquels la Ville a eu recours pendant l'année sont visibles dans le tableau d'évolution de la trésorerie ci-dessus. En 2019, la Ville a eu seulement recours à des emprunts à court terme, en raison des rentrées fiscales supérieures aux attentes, ce qui est globalement positif.

Les **dettes à court, moyen et long terme**, dont les explications sont approfondies dans le chapitre des charges financières, diminuent de CHF 8.0 mio en 2019 et permettent à la Ville de faire face à ses besoins d'investissements.

Le montant des engagements envers des **entités particulières** intègre d'une part le solde du compte courant entre la Ville et la Caisse de pension de la Ville de Fribourg (CPPVF). La Commune verse son dû chaque mois en fonction des échéances fixées par la CPPVF. D'autre part, depuis 2014 y figure le prêt initial de CHF 46.8 mio de la Caisse de prévoyance à la Ville de Fribourg à 4.3%, ainsi que celui à la Fondation St-Louis de CHF 1.6 mio. La contrepartie de ce passif se trouve en actif dans « Autres biens, capitalisation de la Caisse de prévoyance ». En 2016, un compte a été créé conformément à une convention avec Groupe E dans le cadre du financement des prestations de caisse de prévoyance pour les employés qui ont été transférés des Services industriels à Groupe E Celsius et qui restent affiliés à la CPPVF.

La rubrique "**Provisions**" a augmenté de CHF 15.9 mio. Les positions qui ont été revues à la baisse sont les suivantes : correction des provisions pour la CPPVF et la CPPEF suite aux derniers calculs (CHF 2.1 mio en tout), la dissolution d'une provision pour risque juridique non utilisée (CHF 0.3 mio) et correction de la provision pour heures supplémentaires et vacances du personnel pour un montant de CHF 0.2 mio. Les effets qui provoquent une hausse des provisions sont les suivants : attribution au site de la Pila (CHF 12.0 mio), à SINEF SA pour CHF 5.4 mio en lien avec la CPPVF ainsi qu'un montant de CHF 2.7 mio représentant la position décidée par le Conseil général au budget 2019 pour le soutien au site blueFACTORY. En effet, ces subventions devaient être octroyées avant fin décembre 2019 mais le Conseil communal n'a finalement pas obtenu les garanties suffisantes des associations et sociétés responsables des trois projets pour libérer les fonds, raison pour laquelle une provision a exceptionnellement été créée. L'état d'avancement des projets peut être résumé comme suit :

- projet Réhabilitation : prise de position par rapport à l'étude complémentaire, choix d'une variante et montage financier à finaliser ;
- projet Studio : précision sur la localisation d'hébergement dans le Silo en fonction de la réhabilitation ;
- projet Phare bleu : précision du contenu en fonction des espaces à disposition, affinage du plan financier ;
- projet smem : précision sur la localisation (bâtiment A) et son aménagement, précision sur la localisation Silo, affinage du plan financier.

Les **passifs transitoires** (CHF 0.7 mio) comptabilisent le rachat des actes de défauts de biens (ADB) lorsque le Service des finances réactive des ADB. Pour ne pas fausser le compte de fonctionnement de la Commune, cette réactivation est comptabilisée dans les débiteurs et dans le compte de passif transitoire. En 2019, ce compte de réactivation a augmenté de CHF 0.7 mio et représente la majeure partie de l'évolution de cette rubrique.

La rubrique des **réserves** a été augmentée de CHF 5.5 mio malgré le prélèvement de CHF 1.0 mio aux établissements scolaires. CHF 2.8 mio ont été attribués à la STEP pour son fonctionnement, CHF 0.5 mio pour l'alimentation du fonds de rénovation obligatoire des cycles d'orientation et CHF 2.8 mio pour le fonds de Politique foncière active.

La rubrique "**Fortune**" regroupe la fortune nette qui augmente du résultat positif de l'exercice 2018 de CHF 3.3 mio.

CHAPITRE VI.

Compte des investissements 2019

Le compte des investissements 2019 présente une dépense brute de CHF 34.8 mio et une charge nette (subventions, taxes de raccordement, taxes de la nouvelle STEP et autres participations encaissées de CHF 2.9 mio déduites) de CHF 31.9 mio.

Le suivi financier se fait en fonction du crédit d'engagement voté pour chaque investissement en vue cumulée pluriannuelle. Pour rappel, les crédits d'engagement sont toujours votés au brut, soit hors subventions et autres revenus.

Au 31.12.2019 avant clôture des investissements 2019, la Ville comptait pour CHF 233.4 mio de crédits d'engagement (bruts) déjà votés encore ouverts. Sur ce montant, CHF 93.7 mio bruts (CHF 45.6 mio nets) ont été dépensés sur les exercices précédents à 2019. Comme annoncé, CHF 34.8 mio bruts (CHF 31.9 mio nets) ont été dépensés sur l'exercice 2019. Après épuration des dépassements et investissements clôturés, il reste un solde de crédits d'engagement (bruts) ouverts au 01.01.2020 de CHF 106.8 mio.

Une synthèse par rubrique d'investissement de ces dépenses/revenus et des soldes ouverts est publiée dans la partie « investissements » de ce document des comptes 2019.

Concernant le suivi des crédits d'engagement votés, CHF 16.7 mio avaient été votés dans le cadre du budget 2019 (18-19.12.2018). Courant 2019, le Conseil général a autorisé des crédits d'engagement pour CHF 40.8 mio supplémentaires pour les projets suivants : réalisation patinoire P2 et parking, bandes cyclables route de la Fonderie section est, assainissement Pont St-Jean, transformation et rénovation du CO Jolimont, transformation du bâtiment des Arcades.

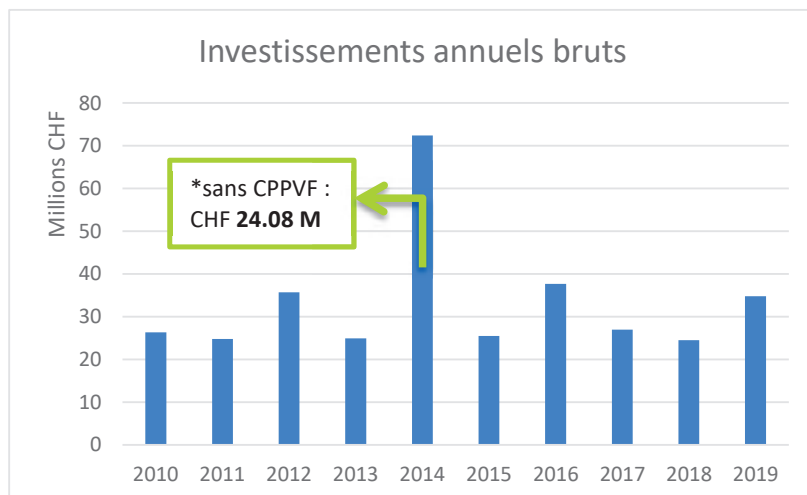
A. Investissements clôturés au 31.12.2019

Ci-après se trouve le tableau récapitulatif de tous les investissements bouclés au 31.12.2019. Le solde non utilisé (CHF 0.2 mio, soit la différence entre les montants bruts votés et les montants bruts dépensés hors recettes) permet d'augmenter d'autant la capacité de financement de projets d'investissement futurs.

N° Rubrique	Rubrique investissements	Libellé rubrique investissements (responsabilité investissements)	Date	Crédit d'engagement voté	Total invest. (Brut)	Dépense nette >10%
01000	01000	Revenus mobiliers scolaires + informatique 2017, voté 13.12.18	13.12.2018	500'000	501'608	
Total 01000	01000			500'000	501'608	
01001	01001	Collecteurs d'arrosage des eaux 2018 voté 15.12.18	15.12.2018	2'000'000	1'999'577	
01002	01002	Taux de raccordement aux égouts 2018	18.12.2018		-107'195	
01003	01003	STEP - partie travaux de réhabilitation : subvention fédérale	18.12.2018		-209'118	
01004	01004	STEP - partie travaux de réhabilitation : subvention cantonale	18.12.2018		-49'248	
Total 01000-04	01000-04			2'000'000	1'751'206	
01005	01005	Dépenses naturelles - assain. faïsses 2017, voté 13.12.2018	13.12.2018	300'000	300'000	
01006	01006	Dépenses naturelles - assainissement faïsses 2018	20.12.2017	300'000	300'000	
01007	01007	Dépenses naturelles - assainissement faïsses 2019	18.12.2018	300'000	300'000	
Total 01005-07	01005-07			900'000	900'000	
01008	01008	Mars après Vallée Gombraz et Roggis voté 15.12.18	15.12.2018	100'000	100'000	
01009	01009	Ouvrage d'art - Pont des Roggis (2 ^e tranche)	27.03.2018	600'000	600'000	
01010	01010	Ouvrage d'art - Pont des Roggis (3 ^e tranche)	18.12.2018	2'000'000	2'002'200	
Total 01008-10	01008-10			2'700'000	2'702'200	
01011	01011	Mesures d'investissement contre le séisme 2017 voté 18.12.18	18.12.2018	1'500'000	1'500'000	
01012	01012	Loi d'investissement (Séisme) - adaptation 2017, voté 13.12.2018	13.12.2018	100'000	147'906	
Total 01011-12	01011-12			1'600'000	1'647'906	
01013	01013	Mise au point de la voirie - réaménagement	18.12.2018	70'000	70'124	
01014	01014	Réaménagement voiries 2019	18.12.2018	100'000	118'908	
Total 01013-14	01013-14			170'000	189'032	
01015	01015	STEP - phase renouvellement équipements voirie 19.12.18	19.12.2018	50'000	49'962	
01016	01016	Service de gestion Garages et courtes, voté le 30.05.2018	30.05.2018	200'000	200'000	
Total 01015-16	01015-16			250'000	249'962	
01017	01017	Entretien voirie écopage 2017 + maintenance DCL, voté 18.12.18	18.12.2018	70'000	70'000	
01018	01018	Voie écopage Prolong 2018 + maintenance	20.12.2017	70'000	70'000	
Total 01017-18	01017-18			140'000	140'000	
01019	01019	Site internet - refonte, voté 13.12.2018	13.12.2018	140'000	140'000	
Total 01019	01019			140'000	140'000	
01020	01020	Carnet scolaire 1 (2017) - subv. DCAF 75%, voté 13.12.2018	13.12.2018	325'000	320'240	
Total 01020	01020			325'000	320'240	
01021	01021	Clubfoot - Drainage + aménagement terrain terrain aménagé	18.12.2018	80'000	82'908	
01022	01022	Subv. Carassolet - Quai de terrain sportif et aménagements	16.12.2014		-70'000	
Total 01021-22	01021-22			80'000	12'908	
01023	01023	ADGO 98.01.01, Carassolet Rénovation, voté 13.12.2018	13.12.2018	100'000	115'000	
01024	01024	ADGO 98.01.02 Carassolet - nouvelle toiture/STEP, 13.12.2018	13.12.2018	280'000	318'742	
01025	01025	Réaménagement place de Portus et rue Neuveville d'	20.12.2017	93'000	93'236	
Total 01023-25	01023-25			473'000	516'978	
01026	01026	Faïsses : mise en conformité selon l'égout, voté le 30.10.17	30.10.2017	800'000	800'000	
Total 01026	01026			800'000	800'000	
01027	01027	École de la Vignette - nouvelle école étape 1 voté 24.09.18	24.09.2018	2'200'000	2'280'218	
01028	01028	École Vignette 1 - nouvelle école, voté 28.05.2017	28.05.2017	800'000	750'000	
01029	01029	Place de jeux - Grosvev	20.12.2017	100'000	100'000	
Total 01027-29	01027-29			3'000'000	2'930'218	
01030	01030	Sécurité et normes incendies, électricité 2018	20.12.2017	100'000	110'436	
01031	01031	Sécurité et normes incendies, électricité 2019	18.12.2018	75'000	81'700	
Total 01030-31	01030-31			175'000	192'136	
01032	01032	Rénovation du FAU - concert Agglo 2015, voté 11.05.2015	11.05.2015	400'000	400'200	
Total 01032	01032			400'000	400'200	
Total global				12'945'000	12'745'418	

Depuis 2010, les dépenses d'investissement brutes se sont élevées à CHF 333.5 mio. Ces dépenses se répartissent comme suit :

2010	CHF	26 357 454
2011	CHF	24 758 229
2012	CHF	35 679 916
2013	CHF	24 939 455
2014	CHF	72 420 812
2015	CHF	25 453 079
2016	CHF	37 638 884
2017	CHF	26 987 128
2018	CHF	24 500 888
2019	CHF	34 776 430
Total	CHF	333 512 276



Ce tableau récapitulatif montre les volumes d'investissements réalisés par la Ville entre 2010 et 2019. Les dépenses brutes 2019 de CHF 34.8 mio sont supérieures à la moyenne annuelle épurée (*) des 10 dernières années qui se situe à CHF 28.5 mio. Ces dépenses permettent à la Ville de Fribourg de maintenir et d'améliorer ses infrastructures.

Voici quelques indicateurs qui montrent l'évolution entre les deux derniers exercices comptables :

	2019	2018
Revenus courants (revenus bruts ./. imputations internes)	240'925'255.41	239'010'030.61
Charges courants (charges brutes ./. imputations internes)	237'626'652.03	234'271'851.47
Excédent de recettes	3'298'603.38	4'738'179.14
Investissements nets (bruts ./. recettes d'investissements)	31'911'816.07	21'884'911.22
Marge d'autofinancement (amortissements légaux et complémentaires +/- résultat du compte de fonctionnement)	13'836'244.87	15'779'970.60
Besoins en capitaux tiers (investissements nets +/- résultat du compte de fonctionnement ./. amortissements)	18'075'571.20	6'104'940.62
Intérêts passifs (totalité des intérêts de la rubrique 32 des comptes par nature)	6'720'656.36	5'336'716.10

Les 4 paramètres pris en considération pour apprécier la situation financière donnent les résultats suivants :

		2019	2018
a) La couverture des charges (C1) =	revenus courants - charges courantes	1.39%	2.02%
	charges courantes		
b) La capacité d'auto-financement (C2) =	marge d'autofinancement	5.74%	6.60%
	revenus courants		
c) Le financement de l'investissement net par l'emprunt (C3) =	besoins en capitaux de tiers	56.64%	27.90%
	investissements nets		
d) Le poids des intérêts passifs (C4) =	intérêts passifs	2.79%	2.23%
	revenus courants		

Le tableau ci-dessus et le graphique y relatif ci-après démontrent que les indicateurs financiers sont moins bons par rapport à l'année précédente, ceci principalement suite aux investissements importants effectués cette année.

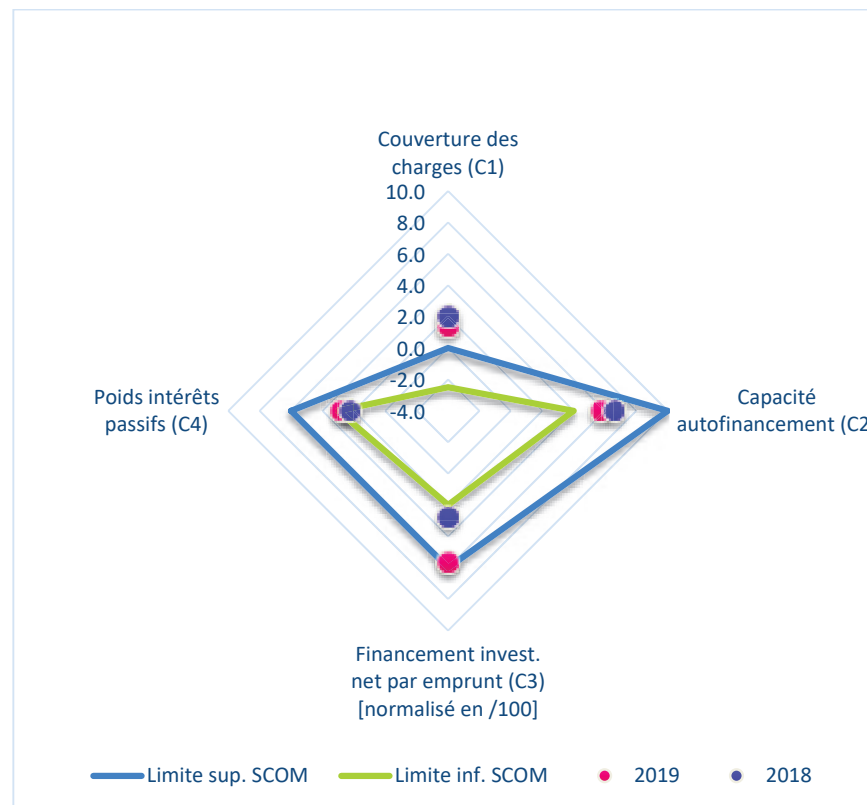
Le ratio de couverture des charges (C1) baisse sensiblement par rapport à 2018 et par corolaire la capacité d'autofinancement (C2) étant donné que les revenus ont moins progressé que les charges épurées (amortissement stables entre 2018 et 2019). Pour ces deux premiers indicateurs, un taux plus élevé est synonyme d'amélioration pour la Ville.

Pour les indicateurs C3 et C4, un taux plus élevé a un effet financier négatif pour la Ville. Etant donné la baisse de la capacité d'autofinancement (C2) et la hausse prévue des charges d'investissements, le financement de ceux-ci par emprunts (C3) ne peut donc qu'augmenter en 2019. En conséquence, le poids des intérêts passifs (C4) augmente lui aussi.

Ces hausses ont été prévues et restent dans les limites déterminées et planifiées lors des derniers plans financiers.

A noter que tous ces indicateurs feront l'objet d'une redéfinition suite à l'entrée en vigueur de la LFCo en 2021.

B. Représentation graphique des indicateurs



C. Tableau des flux de trésorerie 2019

En millions de francs	Compte 2019
Résultat du compte de fonctionnement	3.3
Amortissements	10.5
Variations non monétaires du bilan (p.ex. variation des réserves)	31.7
Cash flow (cash drain) provenant de l'activité d'exploitation (MNA)	45.5
Dépenses	37.6
<i>Investissements</i>	34.8
<i>Désinvestissement</i>	2.9
Cash flow (Cash drain) provenant de l'activité d'investissement	33.7
Free Cashflow	11.9
Augmentation de capital étranger	3.0
Remboursement de capital étranger	-11.0
Cash flow (Cash drain) provenant de l'activité de financement	
= Besoin de trésorerie supplémentaire	-8.0
Fluctuation de trésorerie	3.9
Liquidités au 01.01	40.4
Liquidités au 31.12	44.3
Fluctuation de trésorerie	3.9

CHAPITRE VII.

Garantie envers SINEF SA relative à la CPPVF

SINEF SA a adressé au Conseil communal de la Ville de Fribourg une lettre demandant la formalisation d'une garantie de la Ville de Fribourg portant sur la totalité des positions bilancielle de la CPPVF, à l'actif et au passif de son bilan. Selon la LCo (art. 10 lettre h), la compétence d'octroyer une garantie incombe au Conseil général.

L'opération de recapitalisation de la CPPVF en 2013 portait sur une écriture sous forme de participation de la Ville à l'actif de son bilan auprès de la CPPVF (compte 1490.01) et d'un prêt simultané porté au passif du bilan (2310.01) soumis à remboursement par annuités jusqu'en 2052. Cette solution a permis à la Ville de recapitaliser la CPPVF sans mouvement de fonds. Les dettes et la participation diminuent en parallèle au gré des remboursements annuels du capital.

Lors de la création de SINEF SA en 2015, les positions de cette recapitalisation ont été transférées telles quelles à l'actif et au passif du bilan de la nouvelle SA, à hauteur de la part des employés replacés dans la nouvelle entité. Les limites de cette double opération se posent lorsque l'on essaie, dans le cadre d'une analyse comptable « true and fair view » (juste valeur) de qualifier et valoriser la position qui se trouve à l'actif du bilan de la société anonyme. Afin de couper court à tout doute sur la valorisation de cette position, se montant à CHF 5.4 mio à fin 2019, le Conseil d'administration demande à la Ville de formaliser cette garantie, sans pour autant que SINEF SA n'ait l'intention de faire une correction de sa valeur à l'actif. Le Conseil d'administration de SINEF SA s'engagera d'ailleurs conventionnellement à ne pas assainir ladite position sans avoir au préalable obtenu le consentement du Conseil communal de la Ville de Fribourg.

La création de cette garantie est liée à l'autonomie juridique de SINEF SA par rapport aux anciens Services industriels et aux engagements - antérieurs à 2015 - de la Ville dans le contexte de recapitalisation de la CPPVF.

Cet octroi de garantie sera soumis au vote du Conseil général dans un arrêté séparé du message des comptes 2019 ci-après.

CHAPITRE VIII.

Conclusion

L'année 2019 est marquée par les éléments principaux suivants :

- une progression des recettes fiscales répartie entre les personnes physiques et morales pour toutes les catégories d'impôt ;
- l'alimentation des provisions pour le site pollué de la Pila, pour la PFA, et en lien avec la garantie octroyée à SINEF SA pour les engagements bilanciaux envers la CPPVF.

La marge d'autofinancement (MNA) actuelle permet à la Ville d'emprunter pour la réalisation des investissements nécessaires au développement urbain (écoles, agglomération, sites prioritaires) en contenant les intérêts passifs par des taux d'emprunt à un bas niveau sur les marchés financiers.

Le Conseil communal considère avec prudence l'augmentation des rentrées fiscales depuis 2017 ainsi que l'augmentation des charges liées principalement concernant les charges du personnel, surtout en raison de l'effet que la réforme fiscale des entreprises aura dès 2020 sur les bénéfices et capitaux des personnes morales, mais également et surtout sur la péréquation financière des ressources.

Le bon résultat de l'exercice 2019 permettra d'anticiper les besoins auxquels la Commune devra faire face ces prochaines années, de relever certains défis financiers dans le cadre de la gestion de la crise de pandémie du Coronavirus de 2020, tout en conservant ou améliorant les prestations aux habitants et en minimisant les coûts. Pour ce faire il a retenu les axes prioritaires suivants :

- maintenir un cadre financier strict au niveau des charges ;
- continuer à assurer les revenus actuels et trouver des nouvelles ressources financières pérennes ;
- améliorer la répartition des coûts au niveau des collaborations intercommunales et viser des synergies ;
- poursuivre l'amélioration des processus internes dans la recherche d'efficacité et d'efficience (mot-clé SCI, système de contrôle interne) ;
- continuer d'anticiper les besoins futurs en matière d'investissements dans le cadre de la planification financière (écoles, PA2, PA3, sites prioritaires du développement communal).

Le Conseil Communal étant également tributaire des éléments extérieurs, il priorise la maîtrise de son fonctionnement interne, tout en restant vigilant quant aux décisions des autorités supérieures et en prenant part, lorsque le contexte le permet, aux travaux de préparation des changements de lois dans le but d'en influencer l'impact, voire d'en déduire à temps les conséquences au niveau des finances communales et de lancer les mesures correctives idoines en cas de nécessité.

Le Conseil communal demande au Conseil général d'approuver les comptes 2019 de la Ville de Fribourg tels qu'il les a arrêtés.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic

Le Secrétaire de Ville

Thierry Steiert

David Stulz

Annexes : 2 projets d'arrêtés

(Projet)

Article 2

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Fribourg, le

v u

- la Loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son Règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- le Message du Conseil communal n° 50, du 7 avril 2020 ;
- le Rapport de l'organe de révision ;
- le Rapport de la Commission financière,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président

Le Secrétaire de Ville adjoint

Blaise Fasel

Mathieu Maridor

a r r ê t e :

Article premier

Les comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2019 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir :

Total des revenus	268'281'498.15
Total des charges	264'982'894.77
d'où un excédent de revenus de	<u><u>3'298'603.38</u></u>

(Projet)

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Fribourg, le

v u

- la Loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son Règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- le Message du Conseil communal n° 50, du 7 avril 2020 ;
- le Rapport de l'organe de révision ;
- le Rapport de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier

Une garantie de CHF 5.4 mio au 31.12.2019 est octroyée à SINEF SA pour les positions de son bilan liées à la recapitalisation de la CPPVF faite en 2013.

Cette position diminuera chaque année au gré des remboursements et sera totalement dissoute en 2052 (fin de l'opération de recapitalisation).

Article 2

Le présent arrêté est sujet au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président

Le Secrétaire de Ville adjoint

Blaise Fasel

Mathieu Maridor